

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL-D'OISE

Décembre 2015 - RAAE n° 47 du 23 décembre 2015
publié le 23 décembre 2015

Préfecture du Val-d'Oise
Direction du Pilotage des Actions de l'Etat
Bureau de Liaison des Services de l'Etat
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél. 01 34 20 29 39
Fax 01 77 63 60 11
mél : courrier@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DU RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTES LOCALES

Bureau de l'intercommunalité et des concours financiers

- Arrêté n° A 15-610 - SRCT du 18 décembre 2015 prenant acte de la dissolution de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes et portant organisation des opérations de liquidation de cet établissement public de coopération intercommunale à compter du 1er janvier 2016 001
- Arrêté n° A 15-611 - SRCT du 18 décembre 2015 prenant acte de la dissolution de la communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons et portant organisation des opérations de liquidation de cet établissement public de coopération intercommunale à compter du 1er janvier 2016 013
- Arrêté n° A 15-612 - SRCT du 18 décembre 2015 fixant les conditions financières du retrait des communes de Saint-Prix et de Montlignon de la communauté d'agglomération Val et Forêt 061

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Cabinet - Service de la stratégie et de l'analyse

- Arrêté n° 2015352-0005 du 18 décembre 2015 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts à compter du 1er janvier 2016 065
- Arrêté n° 2015352-0006 du 18 décembre 2015 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Sausseron Impressionnistes à compter du 1er janvier 2016 068
- Arrêté n° 2015352-0007 du 18 décembre 2015 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération "Roissy Pays de France" à compter du 1er janvier 2016 071
- Arrêté n° 2015352-0008 du 18 décembre 2015 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération "Plaine Vallée" à compter du 1er janvier 2016 074
- Arrêté n° 2015352-0009 du 18 décembre 2015 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération "Val Parisis" à compter du 1er janvier 2016 078



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PRÉFECTURE

DIRECTION DU RESPECT DES LOIS
ET DES LIBERTÉS LOCALES

Service des relations
avec les collectivités territoriales

Bureau de l'intercommunalité
et des concours financiers

A 15 – 610 - SRCT

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

PRENANT ACTE DE LA DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES IMPRESSIONNISTES ET PORTANT ORGANISATION DES OPERATIONS DE LIQUIDATION DE CET ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

LE PRÉFET DU VAL-D'OISE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE.

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée, notamment son article 11 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20, l'article L.5214-28 ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2004 autorisant la création de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI) entre les communes d'Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise, Frépillon, Mériel, Méry-sur-Oise et Valmondois ;

VU les arrêtés préfectoraux des 29 décembre 2005, 7 décembre 2006, 13 mars 2007 et 15 décembre 2014 autorisant la modification de l'article 4 des statuts de la CCVOI ;

VU l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France du 4 mars 2015 portant schéma régional de coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n°15-588 du 17 novembre 2015 portant extension de périmètre de la communauté de communes de la vallée de l'Oise et des trois forêts aux communes de Mériel et Méry-sur-Oise ;

VU l'arrêté préfectoral n°A 15-609-SRCT du 15 décembre 2015 portant extension de périmètre de la communauté de communes Sausseron Impressionnistes aux communes d'Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois et modifiant ses statuts ;

VU l'arrêté préfectoral n°A 15 607 SRCT du 14 décembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Val Parisis par fusion des communautés d'agglomération « Val et Forêt » et « Le Parisis » et extension du périmètre obtenu, à la commune de Frépillon ;

VU la délibération n°2015-92 du conseil communautaires de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes du 4 novembre 2015, donnant délégation au président pour signer toutes opérations et actes à intervenir dans le cadre de la liquidation ;

VU les délibérations 2015-108 à 111 du conseil communautaires de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes du 2 décembre 2015 adoptant les clefs de répartition des opérations comptables individualisables par compétence, des opérations non individualisables par compétence et du transfert de l'actif de la communauté de communes ;

VU l'avis du 20 octobre 2015 de la comité technique (CT) de la communauté de communes de la vallée de l'Oise et des Impressionnistes se prononçant sur la répartition des personnels concernés par la dissolution de la communauté de communes ;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les communes de Valmondois, Auvers-sur-Oise et Butry-sur-Oise adhèrent à la communauté de communes du Sausseron Impressionnistes (CCVSI); que les communes de Mériel et Méry-sur-Oise adhèrent à la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVOTF); que la commune de Frépillon adhère à la communauté d'agglomération Val Parisis ; que dès lors, la CCVOI ne comportera, à cette date, plus aucun membre ;

CONSIDÉRANT que les collectivités concernées, la CCVOI et ses communes membres, se sont régulièrement réunies pour organiser la dissolution de la communauté de communes ; que ces réunions se sont conclues sur un consensus concernant la répartition des personnels, de l'actif et du passif, sur le devenir de l'ensemble des engagements contractuels ainsi que de l'ensemble des droits et obligations y afférents ;

CONSIDÉRANT que, s'agissant des personnels, la dissolution de la CCVOI ne peut donner lieu à dégageant des cadres en application de l'article L.5214-28 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que les biens meubles et immeubles mis à la disposition de la communauté de communes par ses communes membres doivent leur être restitués et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable ; que les biens immobiliers acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences font l'objet d'une vente aux communes ou EPCI concernés en fonction des compétences qu'ils exerceront à compter du 1^{er} janvier 2016 ; que le solde de l'encours de la dette contractée pour ces derniers est réparti dans les mêmes conditions ;

CONSIDÉRANT qu'à cet égard, la communauté de commune du Sausseron Impressionnistes a modifié ses statuts pour reprendre les compétences petite enfance, enseignement de la musique et voirie ;

CONSIDÉRANT qu'outre deux contrats d'emprunt transférés à la communauté de communes du Sausseron Impressionnistes et à la communauté d'agglomération Val Parisis, les contrats souscrits par la communauté de communes ont été résiliés à la date du 31 décembre 2015,

CONSIDÉRANT que dans ces conditions, il convient de prendre acte de la dissolution de la CCVOI et d'organiser les conditions de sa liquidation juridique et financière;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Val-d'Oise.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Du fait de l'adhésion de l'ensemble de ses membres à d'autres établissements publics de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2016, il est pris acte de la dissolution, à cette date, de la CCVOI.

ARTICLE 2 : Il est en conséquence mis fin au 1^{er} janvier 2016, à l'exercice des compétences exercées par la CCVOI pour le compte de ses communes membres, ainsi qu'au régime fiscal attaché et à ses droits à percevoir les dotations de l'Etat.

ARTICLE 3 : L'établissement public de coopération intercommunale conserve sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa liquidation qui devra intervenir dans les meilleurs délais.

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 4 novembre 2015, le président de la CCVOI dispose à compter du 1^{er} janvier 2016 d'une délégation pour signer toutes opérations et actes à intervenir dans le cadre de la liquidation, notamment l'engagement de toutes dépenses nécessaires à la clôture des opérations et des comptes.

ARTICLE 4 : Nonobstant les départs en mutation intervenus avant le 1^{er} janvier 2016, la répartition du personnel de la communauté de communes de la vallée de l'Oise et des Impressionnistes entre ses communes membres et les établissements publics de coopération intercommunale auxquels elles vont adhérer, s'effectue en tenant compte de l'exercice des compétences à compter du 1^{er} janvier 2016 qui étaient jusque là exercées par la communauté de communes, conformément au tableau de répartition annexé au présent arrêté.

ARTICLE 5 : Les budgets et les comptes administratifs de l'établissement public sont soumis aux articles L.1612-1 à L1612-20 du code général des collectivités territoriales.

Le budget annexe de la ZAC des Epineaux ainsi que l'ensemble des opérations, marchés et emprunts y afférents sont repris à compter du 1^{er} janvier 2016 par la communauté d'agglomération Val Parisis.

Les régies « petite enfance » et « école de musique » pour lesquelles il convient d'assurer une continuité du service poursuivent leur activité jusqu'à ce que la communauté de communes du Sausseron Impressionnistes ait procédé à la création de ses régies, à la nomination des régisseurs et à la création des comptes de dépôt de fonds associés.

Dans l'intervalle, les versements-décaissements en numéraire transiteront par la trésorerie de l'Isle Adam pour alimentation des comptes « DFT » ouverts à la DDFiP du Val-d'Oise qui procédera sur ordre des régisseurs au transfert des fonds vers les collectivités bénéficiaires pour émission des titres et mandats.

La régie d'avances et de recettes de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des impressionnistes est dissoute au 1^{er} janvier 2016 ;

Les clefs de répartition des opérations comptables individualisables et non individualisables sont annexés au présent arrêté.

ARTICLE 6 : La répartition de l'actif et du passif de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des impressionnistes entre ses communes membres et les EPCI auxquels elles vont adhérer, s'effectue en tenant compte de l'exercice à compter du 1^{er} janvier 2016 des compétences jusque là exercées par la communauté de communes, conformément au tableau de répartition annexé au présent arrêté.

ARTICLE 7 : La dissolution de la CCVOI et la prise en charge de ses compétences, soit par ses communes membres, soit par les EPCI auxquels elles vont adhérer, emporte à compter du 1^{er} janvier 2016, le retrait de la communauté de communes des syndicats et syndicats mixtes dont elle était membre.

ARTICLE 8 : Conformément à l'article L.5211-26 du code général des collectivités territoriales, un second arrêté prononcera la liquidation de la CCVOI, actant de la répartition de l'ensemble de son bilan au terme de la période de liquidation.

ARTICLE 9 : Les archives de la communauté de communes dissoute sont conservées à titre transitoire dans les locaux de la communauté situés à Méry sur Oise. La détermination du devenir des archives de la communauté de communes devra être déterminé dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans le délai de liquidation.
Un procès-verbal de prise en charge listant les documents transférés sera signé conjointement par la communauté et le futur propriétaire des archives.

En fonction de la durée d'utilité administrative et de leur intérêt historique, ces archives feront l'objet d'une élimination réglementaire au sens de l'article R.1421-3 du CGCT ou le cas échéant d'un dépôt aux Archives départementales du Val-d'Oise au sens de l'article L.212-11 du Code du Patrimoine.


ARTICLE 10 : Le présent arrêté sera notifié au président de la CCVOI, aux maires de ses communes membres ainsi qu'aux présidents de la communauté d'agglomération Val Parisis, et des communautés de communes de la Vallée de l'Oise et des trois forêts et du Sausseron Impressionistes. Il sera également publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Val-d'Oise, consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr/>

ARTICLE 11 : En application des dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 12 : M. le Secrétaire Général de la préfecture du Val-d'Oise, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques du Val-d'Oise, MM. les Présidents de la CC Vallée de l'Oise et des Impressionistes, de la CC du Sausseron Impressionistes, de la CA Val Parisis Mesdames et Messieurs les maires des communes d'Auvers sur oise, de Butry sur Oise, de Valmondois, de Méry sur Oise, de Mériel et de Frépillon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy-Pontoise, le 18 décembre 2015,

Le Préfet


Yannick BLANC

Annexe n°1 à l'arrêté n°A15-610-SRCT du 18 décembre 2015, relative à la répartition du personnel de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes

Répartition des agents affectés au 1er janvier 2016

Nom-Prénom	Statut	Grade	Affectation CVOI au 31/12/2015	Affectation au 01/01/2016
CHARPENTIER Nathalie	Titulaire	Rédacteur principal de 1ère classe	Hôtel Communautaire à Méry-sur-Oise	Auvers-sur-Oise
DENIS Mickaël	Titulaire	Attaché	Hôtel Communautaire à Méry-sur-Oise	Butry-sur-Oise
BADIOU Carole	Titulaire	Educateur principal de jeunes enfants	Halte-garderie à Frépillon	Frépillon
BAHUAUD Elodie	Titulaire	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Halte-garderie à Frépillon	Frépillon
BOUILLE Géraldine	Titulaire	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Hôtel Communautaire à Méry-sur-Oise	Frépillon
MENARD Sabine	Titulaire	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	Halte-garderie à Frépillon	Frépillon
PEREIRA Cécilia	Titulaire	Agent social de 2ème classe	Halte-garderie à Frépillon	Frépillon
BACHELET MARIE	Non titulaire	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	Multi-accueil à Mériel	Mériel
BATORI Delphine	Titulaire	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Multi-accueil à Mériel	Mériel
GERBAULT Virginie	Titulaire	Agent social de 2ème classe	Multi-accueil à Mériel	Mériel
LASCOUX Francine	Titulaire	Infirmier en soins généraux de classe normale	Multi-accueil à Mériel	Mériel
LETELLIER Nathalie	Titulaire	Adjoint administratif	Hôtel Communautaire à Méry-sur-Oise	Mériel
PANETIER Elodie	Titulaire	Agent social de 2ème classe	Multi-accueil à Mériel	Mériel
PERSICO Florence	Titulaire	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Multi-accueil à Mériel	Mériel
AMAZOUZ Zahia	Non titulaire	Assistante maternelle	Crèche Familiale à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
ANTOINE Najla	Non titulaire	Assistante maternelle	Crèche Familiale à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
BEGRAND Marie-Claire	Titulaire	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Halte-garderie à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
BOISSET Audrey	Titulaire	Educateur principal de jeunes enfants	Halte-garderie à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
CONAN Sylvie	Titulaire	Educateur principal de jeunes enfants	Multi-accueil à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
DANIEL Sylvie	Titulaire	Agent social de 1ère classe	Crèche Collective à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
DE MARCO-BRETON Luda	Titulaire	Puéricultrice de classe supérieure	Multi-accueil à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
DEVISE Sophie	Titulaire	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	Crèche Collective à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
FIROAGUER Betty	Titulaire	Educateur de jeunes enfants	Crèche Collective à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
GONTIER Erika	Titulaire	Adjoint technique territorial de 2ème classe	Halte-garderie à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
HADRY Valerie	Titulaire	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Crèche Collective à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
JANIN Claire	Titulaire	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Crèche Collective à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
KOUZMENKO Emilie	Titulaire	Agent social de 2ème classe	Crèche Collective à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
LETU Nathalie	Non titulaire	Assistante maternelle	Crèche Familiale à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
LOURDES-MAGUIMEY Antoinette	Non titulaire	Assistante maternelle	Crèche Familiale à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
MAGNOUX Cendrine	Titulaire	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Crèche Collective à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
MARJOLU Nathalie	Non titulaire	Assistante maternelle	Crèche Familiale à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
MASINGARBE Nubia	Non titulaire	Assistante maternelle	Crèche Familiale à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
PATOUX Catherine	Non titulaire	Assistante maternelle	Crèche Familiale à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
PERRET Sylvie	Non titulaire	Assistante maternelle	Crèche Familiale à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
PINART Michelle	Titulaire	Rédacteur	Hôtel Communautaire à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
RAJKOWSKI Christine	Titulaire	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Crèche Collective à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
ROMARU Marie-Line	Titulaire	Adjoint technique territorial de 2ème classe	Crèche Collective à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
SALAMAKHA OKSANA	Non titulaire	Assistante maternelle	Crèche Familiale à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
TEMAL Malika	Non titulaire	Assistante maternelle	Crèche Familiale à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
VACHALA Christine	Titulaire	Educateur principal de jeunes enfants	Relais Assistantes Maternelles	Méry-sur-Oise (Mériel/Frépillon)
VALENZUELA Ana	Titulaire	Agent social de 2ème classe	Crèche Collective à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
VANDEVOORDE Claire	Titulaire	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Crèche Collective à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
MARCEL Isabelle	Titulaire	Adjoint administratif territorial de 2ème classe	Hôtel Communautaire à Méry-sur-Oise	Valmondois
ARNOULD Chantal	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
BELLAIR Claude	Titulaire	Puéricultrice de classe supérieure	Hôtel Communautaire à Méry-sur-Oise	CC Sausseron-Impressionnistes
BILMAN William	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
BILON-POLAT Florence	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
BOSQ Jérôme	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
CAUCHARD Philippe	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
DAVIRON Jean-Michel	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
DROZ Dominique	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
DURAND Florestan	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
FERRY-OLIVE Michèle	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
GABALI Néllita	Titulaire	Adjoint territorial d'animation de 2ème classe	Halte-garderie à Auvers-sur-Oise	CC Sausseron-Impressionnistes
GAILLARD Claire	Titulaire	Educateur principal de jeunes enfants	Halte-garderie à Auvers-sur-Oise	CC Sausseron-Impressionnistes
HARTER Jean-Louis	Titulaire	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
HONKO Thierry	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
LOUIS Christophe	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
MAIGNAN Bruno	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
MANDEL Nicolas	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
MARINKOVIC Vladimir	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
MAUGIS Daniel	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
MONTESINOS PEREZ Williams	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
PISTIEN Yann	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
SOULEILLET Christophe	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
SPRENGER Béatrice	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
SZCZEPANSKI Christophe	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
TRAN Phuong-Nam	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
VANNIER Christophe	Non titulaire	Assistant Spécialisé Enseignement Artistique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
WARIN Pascal	Non titulaire	Professeur de musique	Conservatoire de Musique	CC Sausseron-Impressionnistes
Fin de CDD au 31/12/2015				
CACHELOU Pascale	Non titulaire	Agent social de 2ème classe	Multi-accueil à Mériel	Mériel
CLAIRGEAU ODESSA	Non titulaire	Agent social de 2ème classe	Halte-garderie à Frépillon	Frépillon
FRAY Christelle	Non titulaire	Adjoint administratif territorial de 2ème classe	Hôtel Communautaire à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
LE PECHEUR Catherine	Non titulaire	Educateur de jeunes enfants	Multi-accueil à Mériel	Mériel
MENEUT Magali	Non titulaire	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	Crèche Collective à Méry-sur-Oise	Méry-sur-Oise
PAULUS LAETITIA	Non titulaire	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	Halte-garderie à Auvers-sur-Oise	Auvers-sur-Oise

N.B: les 5 agents contractuels du service Petite enfance, en CDD jusqu'au 31/12/2015, occupent des emplois permanents qu'il sera nécessaire de pourvoir au 1er janvier 2016, soit par renouvellement de leur contrat par les nouvelles collectivités, soit par de nouveaux recrutements.

Agents mutés avant 31/12/2015				
BOURIAUD Bruno	Titulaire	Attaché principal	Hôtel Communautaire à Méry-sur-Oise	CA Le Parisis
BUET Hélène	Titulaire	Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ème classe	Halte-garderie à Auvers-sur-Oise	CD de Seine St DENIS
DAGNIAUX Stéphanie	Titulaire	Attaché principal	Hôtel Communautaire à Méry-sur-Oise	CA Le Parisis
DOMINGUEZ Catherine	Titulaire	Rédacteur Principal de 1ère classe	Hôtel Communautaire à Méry-sur-Oise	CD du Val-d'Oise
ESCALEIRA Jennifer	Titulaire	Adjoint administratif territorial de 1ère classe	Hôtel Communautaire à Méry-sur-Oise	CA Le Parisis

Annexe n°2 à l'arrêté n°A 15-610-SRCT du 18 décembre 2015 relative à la répartition des opérations comptables individualisables par compétence de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes

S'agissant des structures d'accueil de la petite enfance : la répartition est calculée en référence aux communes d'implantation des structures d'accueil relatives à la petite enfance (Auvers sur Oise, Frépillon, Mériel et Méry sur Oise).

S'agissant du relais d'assistantes maternelles : la répartition est calculée en pourcentage du nombre d'assistantes maternelles inscrites au sein du réseau intercommunal selon leur commune de résidence.

COMMUNES	Nombres d'Assistantes Maternelles	% DE REPARTITION
AUVERS SUR OISE	16	19.05 %
BUTRY	18	21.43 %
FREPILLON	9	10.71 %
MERIEL	14	16.67 %
MERY SUR OISE	26	30.95 %
VALMONDOIS	1	1.19 %
TOTAL	84	100 %

S'agissant de la gestion du service petite enfance : la répartition est calculée en pourcentage de la moyenne du nombre des enfants accueillis dans les structures, par commune, sur la période 2012-2015.

COMMUNES	Moyenne d'enfants accueillis sur la période 2012 -2015	% DE REPARTITION
AUVERS SUR OISE	42	21,43 %
BUTRY	9	4.59 %
FREPILLON	31	15.82 %
MERIEL	37	18.88 %
MERY SUR OISE	74	37.75 %
VALMONDOIS	3	1.53 %
TOTAL	196	100 %

S'agissant du conservatoire de musique : la répartition, pour la totalité des dépenses et recettes communautaires relatives à la compétence « musique », est calculée en référence au lieu de résidence des élèves sur les six communes de la communauté, inscrits au conservatoire pour l'année scolaire 2015/2016.

COMMUNES	TOTAL	Pourcentage
AUVERS	89	29.47%
BUTRY SUR OISE	23	7.62%
FREPILLON	41	13.58%
MERIEL	38	12.58%
MERY SUR OISE	98	32.45%
VALMONDOIS	13	4.30%
TOTAL	302	100.00%

S'agissant de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets : la répartition est calculée au prorata de la recette fiscale issue du produit de la TEOM perçue en 2015 sur le territoire de chacune des six communes.

S'agissant de la voirie : la répartition, en pourcentage, est calculée au prorata du mètre linéaire de voirie par communes concernées par les voiries d'intérêt communautaire.

COMMUNES	METRE LINEAIRE DE VOIRIE	% DE REPARTITION
AUVERS SUR OISE	3 790 M	59.87 %
BUTRY	1 290 M	20.38 %
VALMONDOIS	1 250 M	19.75 %
TOTAL	6 330 M	100 %

S'agissant de la zone d'activité des épineaux : la répartition de la totalité des dépenses et des recettes communautaires constatées pour chacune des communes d'implantation des zones d'activité (Frépillon et Méry sur Oise).

Annexe n°3 à l'arrêté n°A15-610-SRCT du 18 décembre 2015 relative à la répartition des opérations comptables non individualisables par compétence de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes

Le critère de la population DGF de chacune des communes, au 1^{er} janvier 2015, est retenu comme clef de répartition des résultats non individualisables par compétence, selon le tableau suivant :

COMMUNES	POPULATION DGF AU 1/01/2015	% DE REPARTITION
AUVERS SUR OISE	7 073	25.38 %
BUTRY	2 279	8.18 %
FREPILLON	2 904	10.42 %
MERIEL	4 861	17.45 %
MERY SUR OISE	9 493	34.07 %
VALMONDOIS	1 254	4.50 %
TOTAL	27 864	100.00 %

Annexe n°4 à l'arrêté n°A15-610-SRCT du 18 décembre 2015 relative la répartition des
contrats de prêt en cours de la communauté de communes Vallée de l'Oise et des
Impressionnistes

**Contrat de prêt à transférer à la Communauté de communes Sausseron
Impressionnistes**

PRETEUR	N° CONTRAT	DATE DU CONTRAT	DUREE	PERIODICITE	TAUX		MONTANT EMPRUNTE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2015
CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE 26 QUAI DE LA RAPEE 75012 PARIS	238504	16/07/2013	15 ANS	TRIMESTRIELLE	FIXE	3.4 % L'AN	1 000 000,00 €	849 999,97 €

AFFECTATION DU PRÊT	MONTANT INITIAL DU PRÊT	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2015
TRAVAUX DE VOIRIE	635 000,00 €	539 749,98 €
CRECHE AUVERS	365 000,00 €	310 249,99 €
TOTAL	1 000 000,00 €	849 999,97 €

**Contrat de prêt relais à transférer à la Communauté d'agglomération Val Parisis
ZAC des Epineaux**

PRETEUR	N° CONTRAT	DATE DU CONTRAT	DUREE	PERIODICITE	TAUX		MONTANT EMPRUNTE	AMORTISSEMENT	
CAISSE EPARGNE ILE DE FRANCE 26/28 RUE NEUVE TOLBIAC CS 91344 75633 PARIS CEDEX 13	A75130SK	11/07/2013	3 ANS	TRIMESTRIELLE	FIXE	2.47 % L'AN	3 000 000,00 €	IN FINE	LE 30/08/2016
LA BANQUE POSTALE 115 RUE DE SEVRES 75275 PARIS CEDEX 6	2014900720D000001	06/08/2014	3 ANS	TRIMESTRIELLE	FIXE	2.27 % L'AN	1 500 000,00 €	IN FINE	LE 1/09/2017
LA BANQUE POSTALE 115 RUE DE SEVRES 75275 PARIS CEDEX 6	2015900030K000001	13/01/2015	3 ANS	TRIMESTRIELLE	FIXE	1.70 % L'AN	3 000 000,00 €	IN FINE	LE 9/02/2018
AGENCE FRANCE LOCALE TOUR OXYGENE 10/12 BLD VIVIER MERLE 69003 LYON	92	25/11/2015	5 ANS ET 20 JOURS	TRIMESTRIELLE	FIXE	1,05%	3 000 000,00 €	IN FINE	LE 21/12/2020

Annexe n°5 à l'arrêté n°A15-610-SRCT du 18 décembre 2015 relative au transfert de l'actif de la communauté de communes Vallée de l'Oise et des Impressionnistes

Auvers sur Oise

NATURE	N° INVENTAIRE	VALEUR BRUTE	AMORT. ANTERIEUR	AMORT. 2015	DUREE RESIDUELLE D'AMORTIS SEMENT	VALEUR NETTE
2181	2008-216	6 479.04	2 586.00	431.00	8	3 462.04
2181	2009-20	8 549.47	2 845.00	569.00	9	5 135.47
2188	2013-10	1 695.93	339.00	339.00	3	1 017.93
2188	2013-45	2 380.04	476.00	476.00	3	1 428.04
2313	2015-15	3 594.60	0.00	0.00	N. A.	3 594.60
TOTAL		22 699.08	6 246.00	1 815.00		14 638.08

Butry-sur-Oise

NATURE	N° INVENTAIRE	VALEUR BRUTE	AMORT. ANTERIEUR	AMORT. 2015	DUREE RESIDUELLE D'AMORTIS SEMENT	VALEUR NETTE
2031	2013-08	42 697.20	0.00	0.00	N. A.	42 697.20
TOTAL		42 697.20	0.00	0.00		42 697.20

Frépillon

NATURE	N° INVENTAIRE	VALEUR BRUTE	AMORT. ANTERIEUR	AMORT. 2015	DUREE RESIDUELLE D'AMORTIS SEMENT	VALEUR NETTE
2184	2007-181	12 305.90	8 610.00	1 230.00	2	2 465.90
2188	2013-11	2 451.80	490.00	490.00	3	1 471.80
2188	2014-23	2 388.00	0.00	477.00	4	1 911.00
TOTAL		17 145.70	9 100.00	2 197.00		5 848.70

Mériel

NATURE	N° INVENTAIRE	VALEUR BRUTE	AMORT. ANTERIEUR	AMORT. 2015	DUREE RESIDUELLE D'AMORTIS SEMENT	VALEUR NETTE
2031	2015-13	7 430.40	0.00	0.00	N. A.	7 430.40
2181	2006-93	3 444.48	1 832.00	229.00	6	1 383.48
2181	2007-173	3 974.79	1 848.00	264.00	7	1 862.79
2181	2007-174	3 707.60	1 729.00	247.00	7	1 731.60
2181	2007-175	8 372.00	3 906.00	558.00	7	3 908.00
2181	2007-206	2 915.34	1 358.00	194.00	7	1 363.34
2181	2013-49	1 880.59	188.00	188.00	8	1 504.59
2181	9-10-2015	2 827.20	0.00	0.00	10	2 827.20
2184	2007-179	17 548.87	12 278.00	1 754.00	2	3 516.87
2188	2013-15	1 650.48	330.00	330.00	3	990.48
2188	2014-27	2 280.00	0.00	456.00	4	1 824.00
2188	2015-10	1 074.00	0.00	0.00	5	1 074.00
2188	2015-19	2 010.40	0.00	0.00	1	2 010.40
TOTAL		59 116.15	23 469.00	4 220.00		31 427.15

Méry-sur-Oise

NATURE	N° INVENTAIRE	VALEUR BRUTE	AMORT. ANTERIEUR	AMORT. 2015	DUREE RESIDUELLE D'AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE
2031	2010-28	3 306.94	661.39	661.39	3	1 984.16
2031	2013-05	12 589.67	0.00	0.00	N. A.	12 589.67
2031	2013-31	669.76	0.00	0.00	N. A.	669.76
2031	2013-39	3 193.32	0.00	0.00	N. A.	3 193.32
2031	2015-04	12 072.00	0.00	0.00	N. A.	12 072.00
2051	2014-40	14 609.40	0.00	3 814.00	1	10 795.40
2115	2010-20BIS	202 908.00	0.00	0.00	N. A.	202 908.00
21318	2007BIS-143	224 843.46	0.00	0.00	N. A.	224 843.46
21318	2014-42	3 384.00	0.00	0.00	N. A.	3 384.00
2152	7-2315	5 125.65	0.00	0.00	N. A.	5 125.65
21568	2014-09	3 105.50	0.00	1 035.00	2	2 070.50
2181	2011-1	32 653.79	9 792.00	3 264.00	6	19 597.79
2181	2011-15	3 268.75	978.00	326.00	6	1 964.75
2181	2013-53	2 139.29	213.00	213.00	8	1 713.29
2181	2014-25	1 450.00	0.00	96.00	14	1 354.00
2181	2014-29	14 180.40	0.00	945.00	14	13 235.40
2181	2014-30	3 463.20	0.00	346.00	9	3 117.20
2181	2014-32	1 010.69	0.00	202.00	4	808.69
2184	2014-31	4 312.80	0.00	862.00	4	3 450.80
2188	2014-18	6 240.00	0.00	1 248.00	4	4 992.00
2313	2015-02	1 224.00	0.00	0.00	N. A.	1 224.00
2313	9/10/215	5 319.90	0.00	0.00	N. A.	5 319.90
TOTAL		561 070.52	11 644.39	13 012.39		536 413.74

Communauté de communes du Sausseron Impressionnites

RIVÉE NATURE	N° INVENTAIRE	VALEUR BRUTE	AMORT. ANTERIEUR	AMORT. 2015	DUREE RESIDUELLE D'AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE
2031	2015-06	16 074.00	0.00	0.00	N. A.	16 074.00
2151	2009-23	2 702.79	0.00	0.00	N. A.	2 702.79
2152	1-2315	15 438.60	0.00	0.00	N. A.	15 438.60
2152	2007-195	160 419.66	0.00	0.00	N. A.	160 419.66
2152	2010-27	11 051.40	0.00	0.00	N. A.	11 051.40
2152	2012-53	7 171.22	0.00	0.00	N. A.	7 171.22
2152	2013-16	397 099.00	0.00	0.00	N. A.	397 099.00
2152	2-2315	4 976.73	0.00	0.00	N. A.	4 976.73
2152	4-2315	336.84	0.00	0.00	N. A.	336.84
2152	5-2315	3 000.00	0.00	0.00	N. A.	3 000.00
2152	8-2315	37 391.64	0.00	0.00	N. A.	37 391.64
2152	9-2315	228 939.52	0.00	0.00	N. A.	228 939.52
2184	2007-125	5 621.20	3 934.00	562.00	2	1 125.20
2184	2007-126	5 621.20	3 934.00	562.00	2	1 125.20
2184	2007-140BIS	5 589.79	3 906.00	558.00	2	1 125.79
2188	2015-18	7284.82	0.00	0.00	5	7284.82
2188	2012-28	2 513.00	1 004.00	502.00	2	1 007.00
2313	2013-24	609 527.00	0.00	0.00	N. A.	609 527.00
2313	2014-44	590 858.52	0.00	0.00	N. A.	590 858.52
2313	22/12/2014	337 633.44	0.00	0.00	N. A.	337 633.44
2315	2015-12	315 627.17	0.00	0.00	N. A.	315 627.17
TOTAL		2 764 877.54	12 778.00	2 184.00		2 749 915.54

*N. A. = Non Amortissable



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PRÉFECTURE

DIRECTION DU RESPECT DES LOIS
ET DES LIBERTÉS LOCALES

Service des relations
avec les collectivités territoriales

Bureau de l'intercommunalité
et des concours financiers

A 15 - 611 - SRCT

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**PRENANT ACTE DE LA DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
D'ARGENTEUIL-BEZONS ET PORTANT ORGANISATION DES OPERATIONS DE
LIQUIDATION DE CET ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

**LE PRÉFET DU VAL-D'OISE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE.**

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée, notamment son article 11 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20, l'article L. 5211-26 et les articles L.5219-1 à 12 ;

VU le décret n°2015-1658 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Gennevilliers ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2005 autorisant la création de la Communauté d'Agglomération Argenteuil – Bezons (CAAB) ;

VU l'arrêté préfectoral rectificatif du 9 janvier 2006 modifiant l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2005 autorisant la création de la CAAB ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2007 autorisant la modification des articles 3 et 5 des statuts portant changement de la domiciliation du siège et extension des compétences de la CAAB ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2007 autorisant la modification de l'article 5 des statuts portant extension des compétences de la CAAB ;

013

VU l'arrêté préfectoral du 11 février 2009 portant modification de l'article 7 des statuts de la CAAB ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2011 portant extension des compétences de la Communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons ;

VU l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France du 4 mars 2015 portant schéma régional de coopération intercommunale prévoyant notamment l'adhésion de Bezons à une communauté d'agglomération du département des Yvelines ;

VU l'arrêté inter préfectoral du 21 mai 2015 portant projet de création de la communauté d'agglomération « Saint Germain Boucles de Seine » par fusion des communautés d'agglomération « des boucles de la Seine » et « Saint Germain Seine et Forêt » et de la communauté de communes « Maison-Mesnil » et par extension concomitante du périmètre ainsi obtenu à la commune de Bezons en application de l'article 11 IV et V de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée ;

VU la délibération du conseil municipal d'Argenteuil en date du 18 juillet 2014 sollicitant l'intégration de la ville d'Argenteuil à la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 en application du 4° du I de l'article L.5219-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU les délibérations concordantes de la communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons du 7 octobre 2015, de la commune d'Argenteuil du 16 novembre 2015, de la commune de Bezons du 24 septembre 2015 et du syndicat mixte AZUR du 12 octobre 2015, décidant le transfert au syndicat AZUR de la compétence « collecte des déchets ménagers », actuellement exercée en régie par la communauté d'agglomération, et ayant pour effet de transférer au syndicat à la date du 31 décembre 2015, l'ensemble des moyens humains, matériels, contractuels et financiers affectés à cette compétence ;

VU les modes de financement de cette compétence, par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et/ou par les contributions des collectivités membres ;

VU les délibérations de la commune d'Argenteuil du 16 novembre 2015, de la commune de Bezons du 9 décembre 2015 et du syndicat mixte AZUR du 1^{er} décembre 2015, autorisant la signature d'une convention de gestion avec le syndicat AZUR lui permettant d'exercer les compétences collecte et traitement des déchets ménagers entre le 1^{er} janvier 2016 et la date à laquelle l'établissement public territorial provisoirement dénommé « Boucle Nord de Seine » et la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine délibéreront sur la ré-adhésion au syndicat pour le compte d'une partie de leurs communes membres sur la base de l'article L.5211-61 du CGCT ;

VU la convention de gestion du 17 décembre 2015 organisant la continuité du service public de collecte et traitement des déchets ménagers, de manière transitoire, jusqu'à ce que l'établissement public territorial provisoirement dénommé « Boucle Nord de Seine » et la communauté d'agglomération « Saint Germain Boucles de Seine » se prononcent sur une ré-adhésion pour le compte d'Argenteuil et de Bezons au syndicat AZUR ;

VU l'avis du 1^{er} décembre 2015 des commissions administratives paritaires (CAP) compétentes, du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne dont sont adhérents la commune d'Argenteuil et le syndicat AZUR, se prononçant sur la répartition des personnels concernés par la dissolution de la communauté d'agglomération et par le transfert de la compétence « collecte des déchets ménagers » au syndicat AZUR ;

VU l'avis des commissions administratives paritaires de la commune de Bezons des 27 novembre et 3 décembre 2015, se prononçant sur la répartition des personnels concernés par la dissolution de la communauté d'agglomération et par le transfert de la compétence « collecte des déchets ménagers » au syndicat AZUR ;

CONSIDÉRANT que la communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons est composée de deux communes et qu'au 1^{er} janvier 2016 elle ne comportera plus aucun membre du fait de l'adhésion simultanée de la commune d'Argenteuil à la Métropole du Grand Paris et de la commune de Bezons à une communauté d'agglomération des Yvelines, qu'elle sera dissoute à cette date ;

CONSIDÉRANT que la commune d'Argenteuil est membre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au 31 décembre 2015 ; et qu'en conséquence les articles L.5219-1 à 12 du code général des collectivités territoriales lui sont applicables ;

CONSIDÉRANT que la communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons, ses communes membres, Argenteuil et Bezons, et certains syndicats ou syndicats mixtes se sont régulièrement réunis depuis le début du mois de septembre à l'invitation des services de l'Etat, pour organiser la liquidation de la communauté d'agglomération ; que ces réunions se sont conclues par un consensus concernant la répartition des personnels, de l'actif et du passif, le devenir de l'ensemble des engagements contractuels ainsi que de l'ensemble des droits et obligations y afférent ;

CONSIDÉRANT que, s'agissant des personnels, la dissolution de la communauté d'agglomération ne peut donner lieu à dégageant des cadres, ni au licenciement des personnels non-titulaires, notamment pour les personnels destinés à rejoindre l'établissement public territorial provisoirement dénommé « Boucle Nord de Seine » ou la Métropole du Grand Paris en application de l'article L.5219-10 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que, s'agissant de la répartition de l'actif immobilier, les travaux préparatoires ont conduit les collectivités concernées à s'accorder sur une clef de répartition fondée sur la localisation du bien ;

CONSIDÉRANT que, s'agissant de la répartition de l'actif mobilier, les travaux préparatoires ont conduit les collectivités concernées à s'accorder sur une clef de répartition fondée sur les principes selon lesquels les biens mobiliers sont associés aux immeubles dans lesquelles ils se situent ; que s'agissant en particulier des biens mobiliers issus du siège de la communauté d'agglomération, ils sont associés aux agents concernés ;

CONSIDÉRANT que, s'agissant de l'encours de la dette, les collectivités concernées se sont accordées sur une clef de répartition fondée sur la part des dépenses d'immobilisation dont chacune a bénéficié, selon les compétences exercées, depuis les origines de la communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons ;

CONSIDÉRANT que dans ces conditions, il convient de prendre acte de la dissolution de la communauté d'agglomération et d'organiser, les conditions de sa liquidation juridique et financière ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Val-d'Oise.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Du fait de l'adhésion de l'ensemble de ses membres à d'autres établissements publics au 1^{er} janvier 2016, il est pris acte de la dissolution, à cette date, de la communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons.

ARTICLE 2 : Il est en conséquence mis fin au 1^{er} janvier 2016, à l'exercice des compétences exercées par la communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons pour le compte de ses communes membres, ainsi qu'au régime fiscal attaché et à ses droits à percevoir les dotations de l'Etat.

015

ARTICLE 3 : L'établissement public de coopération intercommunale conserve sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa liquidation qui devra intervenir dans les meilleurs délais.

ARTICLE 4 : La répartition du personnel de la communauté d'agglomération entre les deux communes membres d'une part, le syndicat mixte AZUR, la métropole du Grand Paris, l'établissement public territorial provisoirement dénommé « Boucle Nord de Seine » et la communauté d'agglomération « Saint Germain Boucles de Seine » d'autre part, s'effectue en tenant compte de l'exercice à compter du 1^{er} janvier 2016 des compétences jusque là exercées par la communauté d'agglomération, conformément au tableau de répartition annexé au présent arrêté.

Six agents de la communauté d'agglomération, dont les noms figurent en annexe, sont mis à disposition par leur nouvel employeur pour réaliser les opérations de liquidation. Leurs rémunérations seront prises en charge par le budget de liquidation ;

La commune d'Argenteuil assurera la gestion des dossiers des anciens agents de la communauté d'agglomération touchant des allocations pour perte d'emploi (APE) - dont la liste est également annexée au présent arrêté - et elle procédera au versement des dites allocations. La commune de Bezons lui remboursera les montants versés sur la base d'1/5^{ème}.

ARTICLE 5 : Les budgets et les comptes administratifs de l'établissement public sont soumis aux articles L.1612-1 à L1612-20 du code général des collectivités territoriales.

L'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération Argenteuil Bezons adoptera, avant le 31 mars 2016, un budget de liquidation pour couvrir l'ensemble des charges liées à sa dissolution. Ce budget prévoit la répartition entre les membres des contributions budgétaires. Ces contributions constituent des dépenses obligatoires.

ARTICLE 6 : Sous réserve de l'état final de liquidation, la répartition de l'actif et du passif de la communauté d'agglomération et le solde de la dette y afférent, entre les deux communes membres d'une part, le syndicat mixte AZUR, l'établissement public territorial provisoirement dénommé « Boucle Nord de Seine » et la communauté d'agglomération « Saint Germain Boucles de Seine » d'autre part, s'effectue en tenant compte de l'exercice à compter du 1^{er} janvier 2016 des compétences jusque là exercées par la communauté d'agglomération, conformément au tableau de répartition annexé au présent arrêté.

ARTICLE 7 : Les contrats souscrits par la communauté d'agglomération sont transférés aux collectivités suivant le tableau de répartition annexé au présent arrêté et sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance après notification aux parties.

ARTICLE 8 : Les régies pour lesquelles il convient d'assurer une continuité du service (selon la liste jointe à l'arrêté) poursuivent leur activité jusqu'à ce que la communauté d'agglomération « Saint-Germain Boucles de Seine » ou l'établissement public territorial provisoirement dénommé « Boucle Nord de Seine » ait procédé à la création des régies, à la nomination des régisseurs et à la création des comptes de dépôt de fonds associés.

Dans l'intervalle, les versements-décaissements en numéraire transiteront par la trésorerie de Bezons pour alimentation des comptes « DFT » ouverts à la DDFIP du Val-d'Oise qui procédera sur ordre des régisseurs au transfert des fonds vers les collectivités bénéficiaires pour émission des titres et mandats.

ARTICLE 9 : La dissolution de la communauté d'agglomération et la prise en charge de ses compétences, soit par les deux communes membres, soit par la métropole du Grand Paris et l'établissement public territorial provisoirement dénommé « Boucle Nord de Seine », soit par la communauté d'agglomération « Saint Germain Boucles de Seine », emporte à compter du 1^{er} janvier 2016, les conséquences suivantes :

- Le retrait de la communauté d'agglomération agissant pour le compte de la commune de Bezons du syndicat d'assainissement de la boucle de la Seine ; La commune de Bezons ré-adhèrera à ce syndicat à titre individuel ;

- Le retrait de la communauté d'agglomération agissant pour le compte des communes d'Argenteuil et de Bezons du syndicat mixte « Paris Métropole » ;
- Le retrait de la communauté d'agglomération agissant pour le compte des communes d'Argenteuil et de Bezons du syndicat mixte « Autolib' Métropole »
- Le retrait de la communauté agissant pour le compte de la commune de Bezons du syndicat mixte des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) ; La commune de Bezons ré-adhèrera à ce syndicat à titre individuel ;
- La substitution de l'établissement public territorial à la commune d'Argenteuil au sein du syndicat mixte pour l'assainissement du Val Notre Dame en application de l'article L.5219-5 du code général des collectivités territoriales ; La commune de Bezons ré-adhèrera à ce syndicat à titre individuel ;
- La substitution de l'établissement public territorial à la commune d'Argenteuil au sein du syndicat mixte des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) en application de l'article L.5219-5 du code général des collectivités territoriales ;

ARTICLE 10 : Conformément à l'article L.5211-26 du code général des collectivités territoriales, un second arrêté prononcera la liquidation de la communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons actant de la répartition de l'ensemble de son bilan au terme de la période de liquidation.

ARTICLE 11 : Les archives de la communauté d'agglomération dissoute seront prises en charge par l'une des deux communes membres qui en deviendra propriétaire dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans le délai de liquidation.

Les deux communes arrêteront par convention les conditions financières de gestion de ces archives.

Un procès-verbal de prise en charge listant les documents transférés sera signé conjointement par la communauté et le repreneur.

En fonction de la durée d'utilité administrative et de leur intérêt historique, ces archives feront l'objet d'une élimination réglementaire au sens de l'article R.1421-3 du CGCT ou le cas échéant d'un dépôt aux Archives départementales du Val-d'Oise au sens de l'article L.212-11 du Code du Patrimoine.

ARTICLE 12 : Le présent arrêté sera notifié au président de la CAAB, aux maires des communes d'Argenteuil et de Bezons ainsi qu'au président du Syndicat mixte AZUR. Il sera également publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Val-d'Oise, consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr/>

ARTICLE 13 : En application des dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 14 : M. le Secrétaire Général de la préfecture du Val-d'Oise, Mme la Sous-Préfète d'Argenteuil, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques du Val-d'Oise, M. le Président de la communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons, M. le Maire d'Argenteuil, M. le Maire de Bezons et Monsieur le Président du syndicat mixte AZUR, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy-Pontoise, le 18 décembre 2015,

Le Préfet


Yannick BLANC

017

TRANSFERT DES PERSONNELS AFFECTÉS SUR DES EMPLOIS PERMANENTS

NOM	PRENOM	Titulaires, Non Titulaires	COMPETENCE	AFFECTATION
ABDELLI	SAID	T	Culture IT	Bezons
ABDI	MOHAMMED	T	Gestion des déchets	AZUR
ABRAN	RENE	T	Assainissement	EPT
ACHIRAFI	JOBERT	T	Voirie IT	EPT
ADAM	CHRISTOPHE	T	Voirie IT	EPT
AGBETOU	KOLE	S	Voirie IT	EPT
AHRES	FATIMA	T	Culture IT	EPT
AIMOUCHE	ABDELKRIM	T	Gestion des déchets	AZUR
AINOUZ	SALAH	T	Culture IT	EPT
AJASSE	ERIC	T	Voirie IT	EPT
ALECIAN	HENRI	T	Culture IT	Bezons
ALLARD	ROMAIN	T	Gestion des déchets	AZUR
ALLOUCHERY	JADE	T	Support	EPT
AMAZOUZ	MEHNI	T	Culture IT	EPT
ANSEUR	KARIM	T	Voirie IT	EPT
ANSEUR	SOFIANE	T	Voirie IT	EPT
ANTOINE	DAMIEN	NT	Gestion des déchets	AZUR
ARFANE	HAMOU	T	Voirie IT	EPT
ARISTIDE	LAUREEN	S	Support	AZUR
ARTAZ	JENNIFER	NT	Politique de la ville	EPT
ARTHIN	JOSUE	T	Espaces verts	EPT
ATALLAH	BÉCHIR	T	Gestion des déchets	Bezons
ATTAF	ZAKIA	NT	Economie	EPCI Yvelines
AUBRY	GUILLAUME	T	Gestion des déchets	AZUR
AUDOUX	CHRISTOPHE	T	Voirie IT	Bezons
AUGER	JEAN CLAUDE	T	Voirie IT	EPT
AZIZI BOUZIANI	ABDELHAKIME	T	Gestion des déchets	AZUR
AZZOUZ	BENAMAR	T	Support	Bezons
BA	SOULEYMANE	T	Voirie IT	EPT
BACAR	AHMED	T	Voirie IT	Bezons
BACHELLEZ	LUC	T	Voirie IT	EPT
BACQUEVILLE	PHILIPPE	T	Voirie IT	EPT
BAMBOUX	MAURICE	T	Voirie IT	EPT
BANCHEREAU	THIERRY	T	Espaces verts	Bezons
BARA	KARIM	S	Voirie IT	Bezons
BARBARA	JEAN CLAUDE	T	Espaces verts	EPT
BARBARON	SAMUEL	S	Gestion des déchets	EPT
BARRAUD	CAROLINE	T	Espaces verts	EPT
BARRET	JEAN ELIC	T	Voirie IT	EPT
BARRONNIER	NICOLAS	T	Gestion des déchets	AZUR
BASTIEN	THIERRY	T	Voirie IT	Bezons
BATTUNG	FRÉDÉRIC	T	Voirie IT	EPT

BAUDE	CHRISTOPHE	T	Espaces verts	EPT
BAURENS	FRANCK	T	Espaces verts	Bezons
BEAUCOUR	HORTENSE	T	Culture IT	EPT
BECU	JAMES	T	Voirie IT	Bezons
BEGARD	ROMAIN	T	Espaces verts	EPT
BELAIDI	RAMDANE	NT	Gestion des déchets	AZUR
BELARBI	AMMOUR	T	Voirie IT	Bezons
BELLETEIX	PHILIPPE	T	Espaces verts	EPT
BEN TAHAR	SOPHIA	T	Culture IT	EPT
BENALI	ABDELAZIZ	T	Gestion des déchets	AZUR
BENAVIDES	JORGE	NT	Equilibre social de l'habitat	EPT
BENBRIMA	NASSER EDDINE	S	Voirie IT	EPT
BENHDACH	KARIM	T	Gestion des déchets	AZUR
BEN-NADJA	NADIA	T	Support	EPT
BEUCHE	MUSTAPHA	T	Espaces verts	EPT
BERIA	HENRI	T	Espaces verts	EPT
BERNARD	STÉPHANE	T	Gestion des déchets	AZUR
BERTHET	DAVID	NT	Aménagement de l'espace	EPCI Yvelines
BETIOUI	ABD EL HALIM	T	Voirie IT	EPT
BETTAYEB	HOCINE	T	Voirie IT	EPT
BEVE	DAMIEN	T	Voirie IT	Bezons
BIASOTTO	MAGALI	S	Aménagement de l'espace	EPT
BIDAUD	AYMERIC	NT	Espaces verts	EPT
BIJJI	ISMAIL	T	Gestion des déchets	AZUR
BILLIET	KARINE	T	Support	EPT
BILON	FRITZ	T	Voirie IT	EPT
BIZELDEAU	SERGE	T	Gestion des déchets	AZUR
BONVALLAT	PIERRE	T	Voirie IT	EPT
BORDELAIS	BERNARD	T	Voirie IT	EPT
BORDET	LUC	T	Gestion des déchets	AZUR
BORIEL	YVES	T	Gestion des déchets	AZUR
BOSCAVERT	LUC	T	Politique de la ville	EPT
BOSELLI	SAÏD	T	Gestion des déchets	AZUR
BOUAFIA	RACHID	T	Voirie IT	EPT
BOUCHARB	AHMED	T	Gestion des déchets	AZUR
BOUCHERIT	HAKIM	T	Gestion des déchets	AZUR
BOUDECHICHA	MONIQUE	S	Culture IT	EPT
BOUDET	HERVÉ	T	Espaces verts	EPT
BOUJRAF	MAJID	S	Voirie IT	EPT
BOUKKARI	NACER	T	Assainissement	Bezons
BOUKRAR	OLIVIER	T	Gestion des déchets	AZUR
BOULANOUAR	MOHAMED	S	Espaces verts	EPT
BOULKHIR	KAMAL	T	Gestion des déchets	AZUR
BOUMALLAH	ENIS	T	Gestion des déchets	AZUR
BOUNOUHI	AHMED	T	Voirie IT	EPT
BOURABA	TEBBAKH	T	Voirie IT	EPT
BOURAS	MOHAMMED	S	Gestion des déchets	AZUR
BOURQUIN	NATHALIE	T	Gestion des déchets	EPT

BOURY	PASCAL	T	Gestion des déchets	AZUR
BOUTANTIN	FABIEN	T	Gestion des déchets	AZUR
BOUZIANE	RACHID	NT	Culture IT	EPT
BRAHIM	MICHEL	T	Espaces verts	EPT
BRASSAC	CÉCILE	NT	Culture IT	Bezons
BREANT	JACQUES	T	Espaces verts	EPT
BROUCKE	SACHA	T	Gestion des déchets	AZUR
BRUET	ALEXANDRA	T	Culture IT	EPT
BRULE	MICHELLE	S	Culture IT	EPT
BRUTE	ANICET	T	Voirie IT	EPT
BUCHET	CLÉMENT	T	Espaces verts	EPT
BURLOT	ANTHONY	NT	Culture IT	EPT
BYL	EMMANUEL	T	Voirie IT	EPT
CADEVILLE	JEAN-YVES	T	Gestion des déchets	AZUR
CALI	FABIEN	NT	Culture IT	EPT
CALVO	FLORENTINO	T	Culture IT	EPT
CAMPION	VÉRONIQUE	NT	Culture IT	Bezons
CANCY	JÉRÔME	T	Espaces verts	Bezons
CARLIER	TEDDY	T	Espaces verts	EPT
CARPIN	ANTHONY	S	Espaces verts	Bezons
CASDARD	DAVID	T	Voirie IT	EPT
CASSIN	YASMINE	NT	Culture IT	EPT
CERDOR	SYDNEY PIERRE	T	Voirie IT	Bezons
CERISIER	AURÉLIA	T	Espaces verts	EPT
CHABAL	MAX	T	Gestion des déchets	AZUR
CHACHAGNE	Jérémy	S	Voirie IT	EPT
CHACHAGNE	PATRICK	T	Voirie IT	EPT
CHAGOT	JEAN-PAUL	T	Assainissement	EPT
CHANTEAU	GÉRARD	T	Voirie IT	EPT
CHAPPEL	SOPHIE	T	Culture IT	Bezons
CHARBONNIER	NICOLAS	S	Gestion des déchets	AZUR
CHATIN	FRANCK	T	Espaces verts	EPT
CHEMINADE	ALINE	T	Culture IT	EPT
CHEMINEAU	SEBASTIEN	T	Gestion des déchets	AZUR
CHERIGUI	AHMED	T	Voirie IT	EPT
CHERUBIN	JEAN YVES	T	Culture IT	Bezons
CHETOUANI	MARIE	T	Espaces verts	EPT
CHILDERIQUE	YVETTE	T	Support	EPT
CHIU	SOPHIE	NT	Culture IT	EPT
CHOPARD-LALLIER	THIBAUT	NT	Assainissement	Bezons
CISSOKHO	DJIBY	T	Voirie IT	EPT
CISSOKHO	DRAMANE	T	Voirie IT	EPT
CISSOKHO	FODÉ	T	Gestion des déchets	AZUR
CLAIN	PATRICE	T	Gestion des déchets	AZUR
CLAUDE	CÉCILE	T	Culture IT	Bezons
CLICQUOT DE MENTQUE	CHRISTINE	NT	Culture IT	EPT
CLOOTS	NATHALIE	T	Culture IT	Bezons
CLOOTS	OLIVIER	T	Culture IT	Bezons
COELHO	CLAUDIA	T	Culture IT	EPT

COPIN	JULIEN	T	Culture IT	EPT
CORBIER	ANNE	T	Culture IT	EPT
CORE DESCHAMPS	SYLVAINE	T	Culture IT	Bezons
COULIBALY	SOUNKALO	T	Culture IT	EPT
COURSIN	LAURENT	T	Voirie IT	EPT
CREAMER	FRANÇOIS	T	Culture IT	Bezons
CREHIN	ERIC	T	Voirie IT	EPT
CROUZET BERAL	CATHERINE	T	Culture IT	Bezons
CRUNEL	JEAN-CLAUDE	T	Espaces verts	EPT
D ETTORRE	DIDIER	T	Gestion des déchets	AZUR
DA SILVA	DIDIER	S	Culture IT	EPT
DAHMAN	ROBERT	T	Voirie IT	EPT
DANIEL	ANTONY	NT	Culture IT	EPT
DAPOIGNY	THOMAS	T	Espaces verts	EPT
DARMANDARITZ	SYLVIE	T	Culture IT	EPT
DAUBROCHE	MARC	T	Gestion des déchets	AZUR
DE COLIGNY	ARNAUD	NT	Voirie IT	Bezons
DE SANCTIS	ANTONI	NT	Espaces verts	EPT
DEFOSSE	JEAN-PIERRE	T	Espaces verts	Bezons
DEGORSAS	PASCAL	T	Voirie IT	EPT
DEHBI	AHCENE	T	Voirie IT	EPT
DELABY	FARID	T	Voirie IT	Bezons
DELACOUR	ROMAIN	T	Gestion des déchets	AZUR
DELAHAYE	GUY	T	Espaces verts	EPT
DELALANDE	MANON	S	Espaces verts	Bezons
DELANOUE	JÉRÔME	T	Espaces verts	EPT
DELAUNAY	MARIE-BÉNÉDICTE	T	Culture IT	EPT
DELAUNAY	ERIC	T	Espaces verts	Bezons
DELBARBA	SÉBASTIEN	T	Espaces verts	Bezons
DELBOULLE	MYRIAM	T	Gestion des déchets	EPT
DELCLOY	MARC	T	Espaces verts	EPT
DELHAYE	SYLVAIN	T	Espaces verts	EPT
DELILLE	GILLES	T	Espaces verts	EPT
DELOUETTE	ERWIN	T	Voirie IT	EPT
DEMOUVEAU	CLAIRE	T	Culture IT	EPT
DERANCOURT	KARL	T	Voirie IT	EPT
DEVOIR	JEAN-PAUL	T	Espaces verts	EPT
DHONT	EDDIE	T	Voirie IT	EPT
DHONT	FLORENT	T	Voirie IT	EPT
DHONT	JOHN	T	Voirie IT	EPT
DHONT	ALAIN	T	Gestion des déchets	AZUR
DHONT	WESLEY	T	Gestion des déchets	AZUR
DIDAT	JEAN FABRICE	T	Voirie IT	EPT
DIDIER	PERRINE	NT	Espaces verts	EPT
DIDRY	FRANCK	T	Espaces verts	EPT
DIME	BASSIROU	T	Culture IT	EPT
DINDELLI	SANDRINE	T	Economie	Bezons
DJEDDI	NABIL	T	Culture IT	EPT
DJELLALI	MARIAM	T	Culture IT	EPT

DJEZAR	ABDELMALEK	T	Gestion des déchets	AZUR
DORE	FABRICE	T	Voirie IT	EPT
DORNIER	ISABELLE	T	Culture IT	EPT
DRAPIN	ALEX	T	Assainissement	Bezons
DRARIS	ABD-EL-KRIM	T	Voirie IT	EPT
DRICI	MOHAMED	T	Espaces verts	EPT
DUBUC	GÉRARD	T	Gestion des déchets	AZUR
DUBUS	MARC	T	Gestion des déchets	AZUR
DUCASSE	MICHAEL	S	Culture IT	EPT
DUCHEMIN	THIERRY	T	Espaces verts	EPT
DUCHENE	RAYNALD	T	Gestion des déchets	AZUR
DUCOLLET	JEAN-NOËL	T	Voirie IT	EPT
DUCOLLET	PASCAL	T	Voirie IT	EPT
DUFAYS	ALAIN	T	Voirie IT	EPT
DUMAS	JEAN-LUC	T	Voirie IT	Bezons
DUME	FRANCOISE	T	Culture IT	EPT
DUMEZ	MARIE-ANNICK	T	Culture IT	EPT
DUMUR	ALICE	S	Culture IT	EPT
DUPRE	URIEL	T	Gestion des déchets	EPT
DURBEC	SABINE	T	Espaces verts	EPT
DZANBIDA	HIBA	S	Espaces verts	EPT
ED DOUBI	ABDELAZIZ	T	Voirie IT	Bezons
EL FARI	HASSANE	T	Gestion des déchets	AZUR
EL MOULOUD	YAHDIH	S	Gestion des déchets	AZUR
ELMALIH	JULIE	NT	Support	EPT
ESNEULT	ALEXIS	T	Espaces verts	EPT
ETCHEVERRY	MICAËLA	T	Culture IT	EPT
ETINGER	ISABELLE	T	Culture IT	EPT
EYSSERIC	YOLANDE	NT	Environnement	MGP
FALAISE	SYLVAIN	T	Espaces verts	EPT
FEGEANT	GILLES	T	Espaces verts	EPT
FENDER	MALGORZATA	T	Culture IT	EPT
FERDAOUI	SIHAM	NT	Support	AZUR
FERRARO	TONY	T	Voirie IT	EPT
FERREIRA	ISABEL	NT	Espaces verts	EPT
FIENCO	GILLES	T	Voirie IT	EPT
FLAMEE	PIERRE	T	Espaces verts	EPT
FLAMENT	CHRISTIAN	T	Voirie IT	EPT
FLOQUET	MARIE-ELISABETH	T	Culture IT	EPT
FLORIMOND	GÉRALDINE	T	Culture IT	Bezons
FONTAINE	BRUNO	T	Voirie IT	EPT
FONTAINE	SYLVAIN	NT	Culture IT	Bezons
FOUACHE	FRANÇOIS	NT	Culture IT	EPT
FOUQUET	THIBAUT	T	Espaces verts	EPT
FRANCOIS	MARC	T	Gestion des déchets	AZUR
FRARMA	BILLAL	T	Gestion des déchets	AZUR
FRETEAU	CHRISTOPHE	T	Voirie IT	EPT
FREZET	BERNARD	T	Espaces verts	Bezons
GAAMOUSSE	FATHALA	T	Voirie IT	EP

GALLET	THIERRY	T	Espaces verts	EPT
GANDON	MARINE	NT	Culture IT	EPT
GANDRILLE	NATHALIE	T	Culture IT	EPT
GARLANDAT	BENOÎT	NT	Culture IT	EPT
GARS	LAURENT	T	Support	AZUR
GASTEBOIS	MURIEL	T	Culture IT	EPT
GASTINEAU	ISABELLE	T	Support	EPT
GAUCHE	ANNE	NT	Culture IT	Bezons
GAUCHET	NICOLAS	T	Espaces verts	EPT
GAUDIN ZHANG	QIANQIAN	NT	Culture IT	Bezons
GAUDUBOIS	JEAN-CLAUDE	T	Espaces verts	EPT
GAYET	JEREMY	NT	Support	EPCI Yvelines
GENDRON	CLAUDE	T	Espaces verts	EPT
GERMOND	JACQUES	T	Espaces verts	EPT
GESTIN	BERNARD	T	Espaces verts	EPT
GHANEME	ABDERAHIM	T	Gestion des déchets	EPT
GHARBI	MONDHER	T	Gestion des déchets	AZUR
GHERRAM	BOUMÉDIENNE	T	Gestion des déchets	AZUR
GIBET	DOMINIQUE	T	Voirie IT	EPT
GIMENEZ	ALEXANDRE	T	Culture IT	EPT
GIMENO	SEBASTIEN	T	Voirie IT	EPT
GINESTE MOREAU	CHARLOTTE	NT	Culture IT	Bezons
GIOVANINETTI	DANA	T	Culture IT	EPT
GIRAUD	STÉPHANE	T	Assainissement	EPT
GOGAUL SING	LUC-ADRIEN	T	Voirie IT	EPT
GOLETTA-DIDIER	ALINE	NT	Economie	EPT
GONCALVES	WILLIAM	T	Gestion des déchets	AZUR
GOSSE	GEORGES	T	Voirie IT	EPT
GOURLAY	SYLVAIN	NT	Culture IT	EPT
GRAY	STEPHANE	T	Voirie IT	EPT
GROULT	ANDRÉ	T	Voirie IT	EPT
GRUAU	VALÉRIE	T	Voirie IT	EPT
GRUCHY	ANDRÉ	T	Voirie IT	EPT
GUEDDI	DENIS	T	Voirie IT	EPT
GUEDDI	MAXIME	T	Voirie IT	EPT
GUEDJ	MARCEL	T	Culture IT	Bezons
GUELAMINE	BOUBAKER	T	Gestion des déchets	EPT
GUILLARD	PASCALE	T	Culture IT	EPT
GUILLOU	MARTINE	T	Culture IT	EPT
GUINI	Rabah	S	Voirie IT	EPT
GUINOT	MÉLANIE	T	Espaces verts	EPT
HAKKI	LABIB	T	Gestion des déchets	AZUR
HAMDOUN	FATHI	T	Voirie IT	EPT
HAMDOUNE	MONIA	T	Espaces verts	EPT
HAMDOUNE	NAIMA	T	Voirie IT	EPT
HAMEL	FRÉDÉRIC	T	Espaces verts	Bezons
HAMMAMI	RABAH	NT	Culture IT	EPT
HAMOUDI	YACINE	T	Voirie IT	EPT
HANI	ABDELHAKIM	T	Espaces verts	EPT

HANNO	DANIEL	T	Voirie IT	EPT
HANRIOT	FRÉDÉRIC	T	Voirie IT	EPT
HAUMIER	MARIE	NT	Culture IT	EPT
HAZAN VERNE	GRACE	NT	Culture IT	EPT
HEBERT	MICHAËL	S	Espaces verts	EPT
HEITZMANN	ALINE	T	Culture IT	Bezons
HERELLE	FÉLIX	T	Voirie IT	EPT
HERIN	GREGORY	T	Espaces verts	EPT
HERUBY	FRÉDÉRIC	T	Voirie IT	EPT
HIDEB	FAROUK	S	Espaces verts	Bezons
HIDEB	JAYD	S	Espaces verts	Bezons
HILARION	CATHERINE	T	Voirie IT	EPT
HOARAU	ANDRÉ	T	Voirie IT	EPT
HOFFMANN	PATRICK	T	Voirie IT	EPT
HOUESSOU	KOSSI	T	Support	EPT
HOUSSAYE	LUDIVINE	T	Culture IT	EPT
HSAINI	MOURAD	T	Gestion des déchets	AZUR
HSSINI	MAJID	T	Support	AZUR
ISMAEL	KARINE	T	Culture IT	EPT
JACQUES	MICHAËL	S	Culture IT	EPT
JACQUES	JAMES	T	Gestion des déchets	AZUR
JAOUEN	THIERRY	T	Espaces verts	EPT
JEAN BAPTISTE	GREGOIRE	T	Gestion des déchets	AZUR
JEDDI	ADEL	T	Voirie IT	Bezons
JEGOU	CHRISTIAN	T	Voirie IT	EPT
JEGOU	THIERRY	T	Voirie IT	EPT
JOBERT	ALAIN	T	Espaces verts	EPT
JOLIBOIS	SERGE	T	Culture IT	Bezons
JOLLY	PHILIPPE	T	Gestion des déchets	AZUR
JOSEPHINE	FRANTZ	T	Espaces verts	EPT
JOUARD	LOUIS	T	Voirie IT	Bezons
JOURDAIN-FLEURY	ALBANE	NT	Culture IT	EPT
KAABACHI	MAJID	T	Espaces verts	EPT
KADI	FARID	S	Voirie IT	EPT
KAIM	OMBELINE	T	Gestion des déchets	AZUR
KARABAS	MUSTAFA	T	Voirie IT	EPT
KARST	CHRISTOPHE	T	Voirie IT	Bezons
KEBE	EL HADJ	T	Voirie IT	EPT
KECHEROUD	LINDA FATIMA	T	Politique de la ville	EPT
KELLER	SYLVIE	T	Support	Bezons
KENIGSBERG	DANIEL	T	Culture IT	EPT
KERBOUZ	LAETITIA	T	Espaces verts	EPT
KERKAR	AHMED	T	Voirie IT	EPT
KHOULE	MOUSSA	T	Voirie IT	EPT
KISLER	RÉBECCA	T	Support	EPT
KLUTSCH	GILLES	T	Espaces verts	EPT
KOALAL	LAMINE	S	Voirie IT	EPT
KOHL	SOLENE	NT	Culture IT	Bezons
KONATE	MAMADOU	T	Espaces verts	EPT

KOREK	ALICJA	NT	Culture IT	Bezons
KRYSTEK	YANNICK	T	Espaces verts	EPT
KUBICA	SYLVAIN	T	Espaces verts	Bezons
KUCHERENKO	VALERIYA	NT	Culture IT	Bezons
KUCHTA	GAÉLAN	NT	Culture IT	EPT
KUREK	PASCAL	T	Espaces verts	EPT
LABAUME	ELOISE	NT	Culture IT	Bezons
LABEJOF	EPIPHANE	T	Voirie IT	EPT
LAGUINIER	LAURENT	T	Espaces verts	EPT
LAHYANE	BADRE	S	Gestion des déchets	AZUR
LAHYAOUI	RÉDOUANE	T	Espaces verts	EPT
LAIDI	NORDINE	T	Gestion des déchets	AZUR
LAINS	JÉRÉMY	T	Gestion des déchets	AZUR
LAIR	ISABELLE	T	Support	AZUR
LAISNEZ	PATRICK	T	Voirie IT	EPT
LAJUGIE	CAROLINE	T	Espaces verts	Bezons
LAMAURY	SOPHIE	T	Gestion des déchets	AZUR
LAMBERT	DOMINIQUE	T	Espaces verts	EPT
LAMBINET	WILLIAM	T	Espaces verts	EPT
LAMOUCHE	SAMIR	T	Support	Bezons
LAMOURELLE	LILIANE	T	Culture IT	EPT
LANCEL	CATHERINE	T	Support	Bezons
LANDRIN	PHILIPPE	T	Gestion des déchets	AZUR
LAURENT	FRANCOIS	T	Culture IT	EPT
LE FLOCH	ALAIN	T	Espaces verts	EPT
LE GRAND	ARNAUD	T	Culture IT	EPT
LE GUEN	ALLAN	T	Voirie IT	Bezons
LE RIGOLEUR	THIERRY	T	Espaces verts	Bezons
LEBECACHEL	GEORGES	T	Voirie IT	Bezons
LECOMTE	JEAN-JACQUES	T	Espaces verts	EPT
LECOQ	BENJAMIN	NT	Support	EPT
LECOURTOIS	GAËLLE	NT	Culture IT	EPT
LEFEBVRE	SÉBASTIEN	T	Voirie IT	Bezons
LEFEVRE	HENRI	T	Voirie IT	EPT
LEFEVRE	JEAN PIERRE	T	Voirie IT	Bezons
LEFRANC	TONY	T	Espaces verts	Bezons
LEMAIRE	LAURENT	T	Voirie IT	EPT
LEMOINE	ETIENNE	T	Culture IT	EPT
LETOFFE	DAVID	T	Espaces verts	EPT
LIGOULE	ALAIN	T	Voirie IT	EPT
LODIN	JACQUELINE	T	Support	EPCI Yvelines
LOHIER	PATRICK	T	Voirie IT	EPT
LOMBARDI	ANTOINE	T	Espaces verts	Bezons
LOTO	SYLVAIN	T	Gestion des déchets	AZUR
LOUBAT	DANIEL	T	Gestion des déchets	AZUR
LOUBEYRE	ISABELLE	T	Gestion des déchets	AZUR
LOUZI	HICHAM	T	Culture IT	EPT
LUNION	RAPHAELLE	T	Culture IT	EPT
MABYRE	DAVID	S	Gestion des déchets	AZUR

MAGNIER	PHILIPPE	T	Voirie IT	Bezons
MAHDID	MESSAOUD	T	Gestion des déchets	AZUR
MAIKOOVA	DAVID	T	Gestion des déchets	AZUR
MAKIMA	DADA	NT	Voirie IT	EPT
MALDONADO	ELSA	S	Support	AZUR
MALZIR	FRITZ	T	Voirie IT	EPT
MAMELIN	RÉMY	T	Espaces verts	EPT
MAMOURI	MOHAMED	T	Gestion des déchets	AZUR
MANRESA	JEAN MARC	T	Culture IT	Bezons
MANSOURI	MUSTAPHA	T	Gestion des déchets	AZUR
MARBOEUF	JEAN FRANCOIS	T	Gestion des déchets	AZUR
MARES	KAMEL	T	Voirie IT	Bezons
MARGRIS	THIERRY	T	Voirie IT	EPT
MARIE	FABRICE	T	Culture IT	Bezons
MARQUES-PASTOR	LAURENT	NT	Culture IT	Bezons
MARTIN	ALEXANDRE	NT	Culture IT	EPT
MARTIN	MARIE AMÉLIE	NT	Espaces verts	EPT
MARTIN BOURILLON	MURIEL	T	Support	EPT
MARTY	DANIEL	NT	Culture IT	EPT
MARTY	THÉODORA	T	Culture IT	EPT
MATAHRI	BACHIB	T	Voirie IT	EPT
MATTEI	PHILIPPE	T	Gestion des déchets	AZUR
MAUGY	ERIC	T	Culture IT	Bezons
MAUMY	MARIE-FRANCOISE	T	Culture IT	EPT
MAZI	MOHAMED	T	Gestion des déchets	AZUR
MAZI	SLIMANE	NT	Gestion des déchets	AZUR
MEHADI	AMARA	T	Voirie IT	EPT
MEHDAOUI	NOUREDDINE	T	Culture IT	EPT
MELLARDI	CÉCILE	T	Culture IT	EPT
MEMBRE	LOÏC	T	Gestion des déchets	AZUR
MEMBRIVES	VANESSA	T	Support	Bezons
MENDES	GIL	NT	Espaces verts	EPT
MERCIER	ALEXANDRE	T	Espaces verts	EPT
MESSI NTSAMA	ARISTIDE GEORGES	T	Gestion des déchets	AZUR
METIVIER	EMMANUEL	T	Gestion des déchets	AZUR
METREF	RACHID	T	Voirie IT	EPT
MEUNIER	GAËLLE	T	Culture IT	Bezons
MEYAPIN	RODRIGUE	T	Espaces verts	Bezons
M'GHEZZI	NADIA	T	Support	Bezons
MITIC	MONCILO	NT	Gestion des déchets	AZUR
MODESTE	ROMAIN	T	Culture IT	EPT
MONARD	THIERRY	T	Voirie IT	EPT
MONTEIRO	MICKAEL	T	Espaces verts	EPT
MONTINERI	ALEXIA	T	Support	EPT
MORANDEAU	CÉLINE	T	Culture IT	EPT
MOREAU	FABIEN	T	Espaces verts	EPT
MOREAU	LAURA	NT	Culture IT	EPT
MORELLO	GRÉGORY	NT	Culture IT	Bezons
MORSLI	KARIM	T	Voirie IT	EPT

MORVAN	ERIC	T	Gestion des déchets	AZUR
MOURARET	RAYMOND	T	Gestion des déchets	AZUR
MOUSSAIR	ALI	T	Support	EPT
MOUSSAIR	TAREK	T	Gestion des déchets	AZUR
NABI	ABDELKADER	T	Culture IT	EPT
NADDEO	VINCENZO	T	Espaces verts	EPT
NATILLA	GABRIELE	T	Culture IT	EPT
NAVARO	CHRISTIAN	T	Assainissement	EPT
NAVARO	PATRICE	T	Gestion des déchets	AZUR
NAVARO	PHILIPPE	T	Gestion des déchets	AZUR
NECIBI	KHALED	T	Voirie IT	EPT
NEE	DAVID	T	Espaces verts	EPT
NEE	PASCALE	T	Voirie IT	Bezons
NICOLAS	CHRISTIAN	T	Culture IT	EPT
NICOLAS	CHRISTOPHE	T	Espaces verts	EPT
NOEL	MICHEL	T	Gestion des déchets	AZUR
NONES	MARTIAL	T	Assainissement	EPT
NOURY	JEAN YVES	S	Gestion des déchets	AZUR
OCANA	FRANCISCO	T	Voirie IT	EPT
OHANIAN-CASSAN	CHAKÉE	T	Culture IT	EPT
OLLE	STÉPHANIE	NT	Culture IT	EPT
OMANI	KAMEL	T	Voirie IT	EPT
OTELLI	BRUNO	T	Assainissement	EPT
OUAZZANE	LINDA	T	Support	Bezons
OULD-HADRI	SALAH	T	Support	Bezons
OUNEDJAR	BILEL	T	Voirie IT	Bezons
PAMULA	ERIC	T	Voirie IT	EPT
PANNETIER-DUGOUSSET	LAURENCE	NT	Economie	EPCI Yvelines
PAQUEREAU	CHRISTOPHE	T	Gestion des déchets	AZUR
PAQUEREAU	PASCAL	T	Gestion des déchets	AZUR
PASCUTTINI	BRUNO	T	Espaces verts	Bezons
PAYS	ALAIN	S	Voirie IT	EPT
PEPIN	JEAN LUC	T	Voirie IT	EPT
PERAUD	DAVID	T	Gestion des déchets	AZUR
PEREZ PELAEZ	MARIA LUCIA	T	Culture IT	EPT
PETIOT	GERARD	T	Voirie IT	EPT
PICAULT	NATHALIE	T	Espaces verts	EPT
PICQUIER	DOMINIQUE	T	Espaces verts	EPT
PIEDNOIR	EMMANUEL	T	Support	EPT
PIERRE NICOLAS	ALEX	T	Espaces verts	EPT
PINCHON	PIERRE	T	Voirie IT	EPT
PONCHEL	VIRGINIE	T	Support	EPT
PONTHIEUX	JEAN-LUC	T	Culture IT	EPT
PORTET	CHRISTIAN	T	Espaces verts	EPT
PORTET	EDDY	T	Gestion des déchets	AZUR
POSPIECH	JULIE	S	Culture IT	EPT
PRETET	JOCELYNE	T	Support	EPT
PROD'HOMME	CHRISTINE	T	Culture IT	Bezons
PUGNET	DIDIER	T	Voirie IT	EPT

PUTHON	CHARLÈNE	T	Espaces verts	EPT
QUINTANE	AMANDINE	T	Voirie IT	EPT
RABEHI	ABDELJABAR	S	Voirie IT	EPT
RADI	SOPHIANE	T	Espaces verts	EPT
RAGUET	MARC	T	Voirie IT	EPT
RAGUET	SYLVAIN	T	Gestion des déchets	AZUR
RALAMBONDRAIN	JOHANNE	T	Culture IT	EPT
RAPAUD	BERNARD	NT	Culture IT	EPT
RASSAK	FRÉDÉRIC	T	Culture IT	EPT
RAUMEL	RAYMOND	T	Voirie IT	EPT
RAYBAUD	JEAN-CLAUDE	T	Voirie IT	EPT
RAYNAUD	JEAN-MARC	NT	Gestion des déchets	AZUR
REMILIEN	LOÏC	T	Gestion des déchets	AZUR
RENAULT	ANNE	T	Culture IT	EPT
REZAOUI	AZIZ	T	Voirie IT	EPT
REZKALLA	LIA	T	Culture IT	Bezons
RHALLOUCH	ILHAM	S	Culture IT	EPT
RIBEIRO	PHILIPPE	S	Espaces verts	EPT
RICHETIER	THIERRY	T	Espaces verts	EPT
RIVIERE	SÉBASTIEN	T	Voirie IT	Bezons
ROLLAND	THIERRY	T	Gestion des déchets	AZUR
ROPARS	PASCAL	T	Voirie IT	EPT
ROUSSEAU	FANETTE	NT	Culture IT	EPT
ROUSSEL	FRANCK	T	Culture IT	EPT
ROUSSEL	HENRI	T	Espaces verts	EPT
ROUSSEL	FRANCK	T	Gestion des déchets	AZUR
RUEFF	DAVID	T	Culture IT	EPT
RUELLAN	ALDO	T	Assainissement	EPT
RUSSO	FRANCESCO	NT	Culture IT	EPT
SACKO	MADI HAWA	NT	Voirie IT	Bezons
SAFFRE	NICOLAS	NT	Culture IT	Bezons
SAHIN	SÉMIHA	T	Support	Bezons
SAIDANE	GAMAL	T	Support	EPT
SAIDOU GAYE	OUMAR	NT	Espaces verts	EPT
SAINT LEGER	MICHEL	T	Voirie IT	Bezons
SAINT MICHEL	Eric	NT	Culture IT	EPT
SAINTHORANT	KEIKO	T	Culture IT	EPT
SAKHO	BAKARY	T	Espaces verts	EPT
SAKHO	MAKHA DIOMO	T	Voirie IT	EPT
SAKHO	BAKARY	S	Gestion des déchets	AZUR
SAMLECKI	SYLVAIN	T	Voirie IT	EPT
SANS	DAVID	T	Voirie IT	EPT
SAOU	RACHID	T	Gestion des déchets	AZUR
SARTHE-MOUREOU	MATHIEU	T	Culture IT	EPT
SARTI-ABELARD	NICOLAS	T	Culture IT	EPT
SAURI	OLIVIER	T	Voirie IT	Bezons
SBAI	AHMED	T	Gestion des déchets	AZUR
SELIN	GERARD	T	Voirie IT	EPT
SERAFIN	GHISLAINE	T	Culture IT	EPT

SIACI	ALI	T	Voirie IT	EPT
SIRACUSA	GERARD	T	Culture IT	EPT
SKROPETA	CÉCILE	T	Voirie IT	AZUR
SLAMANI	LOUISE	NT	Support	Bezons
SMAIL	HASSANE	T	Voirie IT	EPT
SOUIHI	WARDA	NT	Politique de la ville	EPT
SOUIKI	MOHAMED	T	Espaces verts	EPT
STAFFORD	JEAN	T	Voirie IT	EPT
STENCEL	RICHARD	T	Culture IT	EPT
STEUNOU	STÉPHANE	T	Support	AZUR
SULTAN	SOPHIE	T	Culture IT	EPT
SYLLA	PAPA	T	Gestion des déchets	AZUR
TABBICHE	KHEMISSI	T	Voirie IT	EPT
TAIBI	ABDELHAK	T	Gestion des déchets	AZUR
TANNEUR	DOMINIQUE	T	Voirie IT	EPT
TAR	JULIE	NT	Culture IT	Bezons
TAUPIN	NICOLAS	NT	Culture IT	EPT
TEETAERT	FRANÇOIS	T	Espaces verts	EPT
TELLIER	YVON-HENRI	S	Culture IT	EPT
TEMMAR	KHALID	T	Gestion des déchets	AZUR
TERICHE	AISSA	T	Gestion des déchets	AZUR
TERICHE	ALI	T	Gestion des déchets	AZUR
TERKI	IDDRIS	T	Gestion des déchets	AZUR
TERZI	FILIZ	S	Support	EPT
THIERRY	ALAIN	T	Espaces verts	EPT
THIERRY	HERVÉ	T	Voirie IT	EPT
THIERRY	NICOLAS	S	Espaces verts	EPT
THOLLOT	CHRYSTELE	T	Voirie IT	EPT
TINEL	XAVIER	T	Voirie IT	Bezons
TIRON	JEAN-MARC	T	Gestion des déchets	AZUR
TORTERAT	DANIEL	T	Gestion des déchets	AZUR
TOUTAIN	BENJAMIN	T	Espaces verts	EPT
TOUZE	LAURENT	T	Voirie IT	Bezons
TRANCART	SYLVAIN	T	Espaces verts	Bezons
TRARI	AZZEDINE	S	Voirie IT	EPT
TROTTE	ALAIN	T	Culture IT	Bezons
URIE	JOCELYN	T	Voirie IT	EPT
VAILLER	RICHARD	T	Support	EPT
VALET	LAURENCE	T	Espaces verts	EPT
VALET	PATRICK	T	Espaces verts	EPT
VALLET	PEGGY	T	Culture IT	EPT
VALUSSI-ROMAN	GIOVANNA	T	Culture IT	EPT
VAN SOEN	VALÉRIE	T	Support	EPT
VASSEUR	MARYSE	T	Culture IT	EPT
VAUTHIER	FRÉDÉRIC	T	Espaces verts	Bezons
VENNER	NICOLAS	T	Culture IT	EPT
VERAS	ANAÏS	NT	Aménagement de l'espace	EPCI Yvelines
VERBE	THIBAUD	T	Culture IT	EPT
VERCHEL	ARNAUD	T	Espaces verts	EPT

VERHEYLESO	VINCENT	T	Support	EPT
VERNET	JEAN-PIERRE	NT	Espaces verts	EPT
VIGLA	DELPHINE	T	Support	EPT
VILLE-RENON	SIMON	NT	Culture IT	EPT
VIRY	LUDOVIC	T	Espaces verts	EPT
VISEUR	DANIEL	T	Espaces verts	EPT
VISEUR	JACQUES	T	Espaces verts	EPT
VITU	ALEXANDRA	T	Espaces verts	EPT
VOVE	MARTINE	T	Culture IT	Bezons
WALTZER	STÉPHANE	NT	Culture IT	EPT
WARIN	PASCAL	NT	Culture IT	Bezons
WELNOWSKI	JEAN LUC	NT	Culture IT	EPT
WISEUR	NATHALIE	T	Support	Bezons
YJJOU	HAKIM	T	Espaces verts	EPT
YVERNEAUX	MURIELLE	T	Gestion des déchets	AZUR
ZAIDOUNE	SALAH	T	Voirie IT	EPT
ZAPIOR	MARC	T	Gestion des déchets	AZUR
ZARRIA	DOMINIQUE	T	Voirie IT	EPT
ZARRIA	FETHIA	T	Espaces verts	EPT
ZATER	AMAR	S	Espaces verts	Bezons
ZEGHLI	YASSIN	T	Gestion des déchets	AZUR
ZETTAR	KARIMA	S	Support	EPT
ZIANE	HAMID	NT	Espaces verts	EPT
ZIANE	YAHIA	T	Espaces verts	EPT
ZOUBA	SALHIA	NT	Culture IT	EPT
ZOUHANI	TAHAR SAÏD	T	Gestion des déchets	AZUR

TRANSFERT DES PERSONNELS AFFECTÉS DUR DES EMPLOIS NON-PERMANENTS

NOM	PRENOM	COMPÉTENCE	AFFECTATION
ACHOUR	Abdelkrim	Support	Bezons
AOUNI	Adell	Gestion des déchets	AZUR
ARARI	Ali	Voirie IT	EPT
BACHA	Habib	Voirie IT	Bezons
BALLESTER	Xavier	Gestion des déchets	AZUR
BOUABID	El Hassane	Voirie IT	Bezons
BOUMIA	Djamel	Voirie IT	Bezons
BRESSAN	Gaetan	Voirie IT	EPT
CAMARA	Baidy	Gestion des déchets	AZUR
DEL CROIX	Alexis	Gestion des déchets	AZUR
FERARU	Alexandru	Gestion des déchets	AZUR
FRARMA	Yassin	Gestion des déchets	AZUR
GUETTARI	Rachid	Gestion des déchets	AZUR
HALMAERT	Raymond	Gestion des déchets	AZUR
HAMMOU	Férouze	Culture IT	EPT
ISLI	Mustapha	Gestion des déchets	AZUR
LAAKEL	Malek	Voirie IT	EPT
LAZAAR	Karim	Voirie IT	EPT
LEPRETRE	Bruno	Voirie IT	EPT
MAKHLOUFI	Amel	Culture IT	EPT

030

MEHADDI	Hamid	Culture IT	EPT
MERAHI	Kaled	Gestion des déchets	AZUR
MEZIANE	Ahcène	Voirie IT	EPT
MIKIC	Irina	Culture IT	EPT
PERRIN	Sua	Culture IT	EPT
SIDIBE	Hademou	Voirie IT	AZUR
SMAIL	Zakaria	Culture IT	EPT
SOUCHANE	Boualem	Gestion des déchets	AZUR
TIVIDAL	Rémi	Gestion des déchets	AZUR
TRUCHOT	Emeline	Culture IT	EPT
YOKOYAMA MIYAWAKI	Kaori	Culture IT	EPT

PERSONNELS EN DISPONIBILITE

NOM	PRENOM	COMPETENCE	AFFECTATION
ARABE	RACHID	Support	EPT
BABIN	MURIEL	Espaces verts	EPT
BARBERON	SEVERINE	Gestion des déchets	AZUR
BELHADJI-MEHDI	KARIMA	Support	EPT
DHENAIN	ODILE	Culture IT	EPT
FERNANDES	CÉDRIC	Voirie IT	Bezons
HAZAI	CÉCILE	Support	EPT
KARRANSING	MERIEM	Support	EPT
LUSSEAU	FABIEN	Espaces verts	EPT
MAHAIS	CHRISTOPHE	Economie	EPCI Yvelines
MILOUD	CHRISTOPHE	Voirie IT	Bezons
PERREY	CHARLOTTE	Culture IT	EPT
SAMSON	ANTHONY	Espaces verts	EPT
SPIQUEL	FLORIAN	Gestion des déchets	AZUR
VEGA	OLIVIER	Support	EPT

PERSONNELS MIS A DISPOSITION POUR REALISER LES TRAVAUX DE LIQUIDATION

NOM	PRENOM	Titulaires, Non titulaires	COMPETENCE	AFFECTATION
CHILDERIQUE	YVETTE	T	Support	EPT
LANCEL	CATHERINE	T	Support	Bezons
M'GHEZZI	NADIA	T	Support	Bezons
OULD-HADRI	SALAH	T	Support	Bezons
HOUSSOU	KOSSI	T	Support	EPT
THOLLOT	CHRYSTELE	T	Voirie IT	EPT

**AGENTS BENEFICIANT DU VERSEMENT DE
L'ALLOCATION D'AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI**

NOM	PRENOM	DEBUT VERSEMENT	FIN VERSEMENT	DUREE TOTALE	DUREE RESTANTE A COMPTER DU 1/01/2016	ALLOCATION JOURNALIERE (€)
BEN MOUSSA	Fatiha	14/11/2014	13/11/2016	730 jours	318 jours	46,16
BEZARD	Antoine	28/12/2015	31/01/2017	387 jours	387 jours	71,34
BILEVA	Mariya	08/05/2015	07/05/2017	730 jours	495 jours	41,19
BLOT	Brandon	17/09/2015	01/08/2017	684 jours	578 jours	12,97
BROCHEC	Gérard	08/01/2016	07/11/2017	639 jours	639 jours	80,3
CORDIER	Céline	25/10/2011	reliquats	442 jours	281 jours	45,89
CRETENET	Déborah	08/11/2014	07/11/2016	730 jours	312 jours	93,07
DELAGE	Nicolas	28/12/2015	28/12/2017	730 jours	730 jours	58,89
DROUHIN	Daniel	11/05/2015	10/05/2018	1095 jours	861 jours	118,76
ELLAIA	Mourad	05/04/2014	26/10/2015	569 jours	120 jours	55,51
JAKOBSSON	Tania	20/12/2015	19/12/2017	730 jours	730 jours	69,98
KECHEROUD	Mohamed	08/01/2016	07/01/2018	730 jours	730 jours	42,11
LAITAR	Ismail	08/09/2014	12/03/2016	551 jours	81 jours	37,69
MAGHNI	Ophélie	08/01/2016	07/02/2017	580 jours	580 jours	49,61
MAIRET	Marie Luce	21/02/2013	17/09/2013	369 jours	208 jours	54,27
MAMOURI	Abdelkader	08/01/2016	07/01/2018	730 jours	730 jours	43,11
MAURET MOREAU	Romain	12/06/2014	23/05/2016	711 jours	711 jours	91,82
MILOUDI	Rabah	24/06/2014	03/04/2016	649 jours	276 jours	36,09
N GUYEN VAN KHAN	Apolonia	13/11/2014	27/10/2016	496 jours	298 jours	47,82
REZZAG LEBZA	Hichem	25/12/2014	24/12/2016	730 jours	371 jours	42,07
RIEBEL	Laurent	27/06/2014	26/06/2016	730 jours	177 jours	74,77
SAHNOUNI	Mohamed	25/11/2014	24/11/2016	730 jours	360 jours	35,09
SERVET	Thomas	04/11/2014	03/11/2016	730 jours	308 jours	60,96
VINCENT	Gaëlle	08/01/2016	07/01/2018	730 jours	730 jours	87,16

RÉPARTITION DE L'ACTIF IMMOBILIER

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES DE L'AGGLOMÉRATION ARGENTEUIL-BEZONS

TERRITOIRE D'ARGENTEUIL

Compétence	Destination	Adresse	Parcelle(s)
Culture	Figuier Blanc	16/18 rue Grégoire Collas Argenteuil	BM0405 / BM0406 / BM0388
Culture	Cave Dimière	107 rue Paul Vaillant Couturier Argenteuil	BM0466 / BM0451 / BM0459 BM0460 / BM0500 / BM0547
Aménagement	Chemin de halage	169 Quai Saint Denis Argenteuil	AN0465
Aménagement	Réserves foncières	10 rue Jean Grandel - 19 rue Jean-Pierre Timbaud Argenteuil	CI0286 / CI0287 / CI0288 CI0290 / CI0362
Développement Economique	Ouvre-Boîte	Boulevard de la résistance Argenteuil	CR0299 / CR0292 / CR0582
Enseignement Supérieur	Annexe Université Paris XIII	48 rue Alfred Labrière Argenteuil	BI0218
Infrastructures	Centre Technique des Infrastructures	5 rue de l'angoumois Argenteuil	CL0860
Propreté	Bâtiment administratif du Centre de Propreté Urbaine	10 rue du Chemin Vert Argenteuil	CS0595
Espaces Verts	Serres de Production au Centre Horticole	32/36 Boulevard de la Résistance Argenteuil	Non cadastré

TERRITOIRE DE BEZONS

Compétence	Destination	Adresse	Parcelle(s)
Développement Economique	Pôle Mécatronique	203 rue Michel Carré Bezons	AL0272
Culture	Théâtre Paul Eluard	162 rue Maurice Berteaux Bezons	AH0586
Espaces Verts	Parc Mandela	Quai de halage Bezons	AL0104 / AL0226 / AL0227

IMMATRICULATION	DATE MISE EN CIRCULATION	MARQUE	GENRE VEHICULE	COMPETENCE	PROPRIETAIRE	AFFECTATION
AA-909-KP	06/05/2009	RENAULT	BENNE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
AA-928-XS	28/05/2009	RENAULT	BENNE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
171 ETZ 95	17/10/2008	RENAULT	BENNE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
386 EQP 95	18/03/2008	RENAULT	BENNE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
DR-014-BN	22/02/2008	RENAULT	BENNE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
499 ETH 95	04/09/2008	RENAULT	BENNE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
BS-756-ER	29/07/2011	CITROEN JUMPER	UTILITAIRE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
BS-815-ER	29/07/2011	CITROEN C1	CITADINE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
BY-855-EL	25/11/2011	RENAULT	BENNE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
BY-685-DL	25/11/2011	RENAULT	BENNE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
BY-677-RG	06/12/2011	RENAULT	BENNE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
BY-280-RG	06/12/2011	RENAULT	BENNE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
BC-053-DC	25/10/2010	RENAULT	BENNE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
BC-866-DB	25/10/2010	RENAULT	BENNE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
BC-959-DB	25/10/2010	RENAULT	BENNE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
BJ-421-DA	21/02/2011	IVECO	TRACMA	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
AS-458-KH	19/05/2010	RENAULT CLIO	CITADINE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
AS-468-KH	19/05/2010	RENAULT CLIO	CITADINE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
CB-488-RD	20/02/2012	CITROEN C1	CITADINE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
CC-891-VS	19/03/2012	ISUZU	BENNE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
CT-232-HE	29/04/2013	CITROEN C1	CITADINE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
DF-561-WC	16/05/2014	IVECO	BENNE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
CT-972-HD	29/04/2013	CITROEN NEMO	MULTISPACE	DECHETS	AGGLOMÉRATION	AZUR
938 CMB 95	18/08/1998	CITROEN SAXO	CITADINE	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
226 DMQ 95	16/09/2003	RENAULT KANGOO	UTILITAIRE	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
CE-036-EW	04/02/2003	RENAULT	BENNE	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
629 EEW 95	11/07/2006	RENAULT	BENNE	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR

BS-301-VX	26/08/2004	RENAULT	GRUE	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
735 BWX 95	20/03/1997	RENAULT	CAISSON HAYON	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
94 ELT 95	13/07/2007	RENAULT TRAFIC	MULTISPACE	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
887 CPD 95	13/04/2000	RENAULT	BENNE	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
CE-013-EW	13/03/2001	RENAULT	BENNE	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
600 CVY 95	13/03/2001	RENAULT	BENNE	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
286 CWF 95	26/03/2001	RENAULT	BENNE	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
647 DPJ 95	15/01/2004	RENAULT	BENNE	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
BX-500-PD	04/01/2005	RENAULT	BENNE	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
807 ECW 95	16/03/2006	RENAULT	BENNE	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
222 EES 95	03/07/2006	RENAULT	BENNE	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
CE-990-EV	27/10/2004	RENAULT	BENNE	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
382 EQP 95	18/03/2008	RENAULT	BENNE	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
249 EKQ 95	01/06/2007	RENAULT KANGOO	UTILITAIRE	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
AN-315-PW	21/06/1991	RENAULT	CAMION POLYBRAS	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
BT-212-AQ	03/09/2003	RENAULT	CAMION POLYBRAS	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
300 DFZ 95	04/10/2002	PEUGEOT	PARTNER	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
766 AXL 95	28/01/1993	RENAULT	FOURGON	DECHETS	ARGENTEUIL	AZUR
42 CFJ 95	15/12/1998	RENAULT TRACMA	TRACMA	DECHETS	BEZONS	AZUR
BY-515-TT	08/12/2011	KAESER	COMPRESSEUR	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	BEZONS
VF9UE5R01BT607588 n° SMACL 05D02282	22/12/2011	MATHIEU MC200	BALAYEUSE ASPIRATRICE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
DB-913-VZ	30/12/2013	IVECO	CAMION GRUE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	BEZONS
BA-735-GS	21/09/2010	RENAULT KANGOO	UTILITAIRE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
BA-739-GS	21/09/2010	RENAULT KANGOO	UTILITAIRE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
10254- XL95FCS4A1020137	30/11/2010	RAVO	BALAYEUSE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
10255- XL95FCS4A1020138	30/11/2010	RAVO	BALAYEUSE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
WMU2X56ESA00294 L 00294	09/12/2010	CMAR	LAVEUSE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
WMU2X56ESA00289 L 00289	09/12/2010	CMAR	LAVEUSE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
BG-505-HN	13/01/2011	RENAULT	BALAYEUSE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL

035

BH-019-TJ	14/02/2011	FIAT DUCATO	FOURGON	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
594485	28/03/2011	MANITOU	CHARGEUR	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	BEZONS
594481	28/03/2011	MANITOU	CHARGEUR	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
WSVS2D1P2B4010610	24/06/2011	SCHMIDT	BALAYEUSE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
BQ-924-NC	24/06/2011	CITROEN	FOURGON	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	BEZONS
AS-463-KH	19/05/2010	RENAULT CLIO	CITADINE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	BEZONS
AT-969-PL	08/06/2010	SCARAB	BALAYEUSE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	BEZONS
AT-128-PM	08/06/2010	SCARAB	BALAYEUSE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	BEZONS
VF9BA150810683099	22/10/2010	CITYNET	BALAYEUSE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	BEZONS
40091 n° VF9Z3R01AT607091	02/12/2010	MATHIEU	LAVEUSE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	BEZONS
BN-197-XP	23/05/2011	PIAGGIO	CAMIONETTE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	BEZONS
AS-471-KH	19/05/2010	RENAULT CLIO	CITADINE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
AS-466-KH	19/05/2010	RENAULT CLIO	CITADINE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	AZUR
CT-437-VN	16/05/2013	CITROEN NEMO	MULTISPACE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
OF2013132	00/07/2013	CITYCAT 2020	BALAYEUSE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
2013054	00/07/2013	CITYCAT 5000	BALAYEUSE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CA-393-MB	20/01/2012	FIAT	CAMION PLATEAU	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CF-338-XT	02/06/2012	ISUZU	BENNE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	BEZONS
CX-871-XN	20/08/2013	FIAT	BENNE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CZ-547-DC	01/10/2013	PIAGGIO	BENNE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	BEZONS
94 EBX 95	13/01/2006	CITROEN JUMPER	CAMION PLATEAU	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
616 BYW 95	19/08/1997	RENAULT	SALEUSE	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
400 ATT 95	08/10/1992	RENAULT	BALAYEUSE	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
624 DJG 95	25/02/2003	RENAULT	BALAYEUSE	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
BY-456-FT	15/01/2004	RENAULT	LAVEUSE ARROSEUSE	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
2507 YF 95	27/01/1986	RENAULT	CAMION PLATEAU	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
589 DWW 95	03/03/2005	RENAULT	LAVEUSE ARROSEUSE	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
WMU2HT501WWL00030	15/01/1999	CMAR	LAVEUSE	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
WMU2X560V5WL00016	05/04/2005	CMAR	LAVEUSE	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL

WSVS2V25161702095 1702095	29/12/2006	SCHMIDT	LAVEUSE	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
WSVS2R2S171702396 1702396	01/04/2008	SCHMIDT	LAVEUSE	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
850 DWL 95	08/02/2005	CMAR	REMORQUE NETTOYEUR	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
WSV52D1P274010223 4010223	31/01/2008	SCHMIDT	BALAYEUSE	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
233 DAS 95	04/12/2001	CITROEN BERLINGO	UTILITAIRE	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
962 DNX 95	09/12/2003	PEUGEOT BOXER	UTILITAIRE	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
231 DMQ 95	16/09/2003	RENAULT KANGOO	UTILITAIRE	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
809 DSC 95	29/06/2004	RENAULT KANGOO	UTILITAIRE	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
15946		RAVO	BALAYEUSE	VOIRIE	SAML	ARGENTEUIL
BT-827-XF	13/09/2011	YAMAHA	MOTOCROTTE	VOIRIE	EXPERT LOC	BEZONS
B0440035	02/11/2004	CITYNET	BALAYEUSE	VOIRIE	BEZONS	BEZONS
967 BYZ 95	15/03/2004	KAESER	COMPRESSEUR	VOIRIE	BEZONS	BEZONS
511 DRJ 95	17/05/2004	RENAULT	BALAYEUSE	VOIRIE	BEZONS	BEZONS
335 CYJ 95	06/07/2001	HUBIERE	REMORQUE	VOIRIE	BEZONS	BEZONS
522 EMC 95	03/08/2007		REMORQUE	VOIRIE	BEZONS	BEZONS
BZ-765-DM	16/12/2011	FIAT DUCATO	FOURGON	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
363 ELD 95	14/06/2007	RENAULT KANGOO	UTILITAIRE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CA-353-MB	20/01/2012	FIAT	BENNE	VOIRIE	AGGLOMÉRATION	BEZONS
DD-272-GF	20/02/2014	RENAULT CLIO	CITADINE	VOIRIE	LOUVEO	ARGENTEUIL
DD-675-GE	20/02/2014	RENAULT CLIO	CITADINE	VOIRIE	LOUVEO	ARGENTEUIL
DD-899-GE	20/02/2014	RENAULT CLIO	CITADINE	VOIRIE	LOUVEO	ARGENTEUIL
DE-454-AT	18/03/2014	RENAULT CLIO	CITADINE	VOIRIE	LOUVEO	ARGENTEUIL
DE-794-AV	18/03/2014	RENAULT CLIO	CITADINE	VOIRIE	LOUVEO	ARGENTEUIL
301 DFZ 95	04/10/2002	PEUGEOT PARTNER	FOURGON	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
894 BWK 95	12/02/1997	CITROEN SAXO	CITADINE	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
188 DWT 95	25/02/2005	RENAULT MASTER	FOURGON	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL

614 CGN 95	10/03/1999	RENAULT	BENNE	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
639 AXP 95	01/06/1993	RENAULT	TRACMA	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
393 DDK 95	02/05/2002	Y.S.M.	REMORQUE	VOIRIE	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
864 DDP 95	22/05/2002	RENAULT KANGOO	UTILITAIRE	VOIRIE	BEZONS	BEZONS
CT-116-HE	29/04/2013	CITROEN C1	CITADINE	ASSAINISSEMENT	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CT-143-HE	29/04/2013	CITROEN C1	CITADINE	ASSAINISSEMENT	AGGLOMÉRATION	BEZONS
541 BXR 95	20/05/1997	RENAULT	HYDROCUREUR	ASSAINISSEMENT	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
933 CVZ 95	15/03/2001	RENAULT	HYDROCUREUR	ASSAINISSEMENT	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
710 DKB 95	10/04/2003	TOYOTA	HYDROCUREUR	ASSAINISSEMENT	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
384 CRT 95	12/09/2000	CITROEN SAXO	CITADINE	ASSAINISSEMENT	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
463 EKL 95	01/06/2007	RENAULT TWINGO	CITADINE	ASSAINISSEMENT	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
183 DWT 95	25/02/2005	RENAULT MASTER	UTILITAIRE	ASSAINISSEMENT	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
387 DGV 95	26/11/2002	RENAULT TRAFIC	UTILITAIRE	ASSAINISSEMENT	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
CH-479-YA	19/07/2012	ISEKI	TONDEUSE	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CH-453-YA	19/07/2012	ISEKI	TONDEUSE	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CQ-727-LB	04/02/2013	TIMBERWOLF	BROYEUR	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CT-998-HD	29/04/2013	CITROEN C1	CITADINE	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CX-223-AC	17/07/2013	PIAGGIO	BENNE	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CX-598-AC	17/07/2013	PIAGGIO	BENNE	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CX-860-KK	30/07/2013	IVECO	BENNE	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CX-049-XP	20/08/2013	FIAT	BENNE	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CX-284-MJ	01/08/2013	CITROEN C1	CITADINE	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CX-293-MJ	01/08/2013	CITROEN C1	CITADINE	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CX-383-MJ	01/08/2013	CITROEN C1	CITADINE	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CY-973-GC	03/09/2013	CITROEN C1	CITADINE	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL

CY-634-LN	10/09/2013	CITROEN C1	CITADINE	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CZ-432-WC	24/10/2013	FIAT DUCATO	FOURGON	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
DC-538-HH	20/01/2014	FIAT	BENNE	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
DD-720-FX	20/02/2014	IVECO	TRACMA	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
DD-618-KY	26/02/2014	FIAT DUCATO	FOURGON	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	BEZONS
DD-665-KY	26/02/2014	FIAT DUCATO	FOURGON	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	BEZONS
DE-231-JB	27/03/2014	RUBI	TONDEUSE AUTO-PORTEE	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
DK-610-PK	01/10/2014	GRILLO	TONDEUSE AUTO-PORTEE	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
DX-606-JD	16/11/2015	RENAULT KANGOO	UTILITAIRE	ESPACES VERTS	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CY-988-CP	11/04/2008	CITROEN BERLINGO	UTILITAIRE	ESPACES VERTS	SAML	BEZONS
BP-871-BA	25/05/2011	CITROEN JUMPER	UTILITAIRE	ESPACES VERTS	SAML	BEZONS
334 DBJ 95	10/01/2002	CITROEN - JUMPER	UTILITAIRE	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
16239	06/02/1983	KUBOTA	TRACTEUR	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
16191	06/02/1983	KUBOTA	TRACTEUR	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
158 DTY 95	27/10/2004	RENAULT MASTER	UTILITAIRE	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
148 DPB 95	18/12/2003	RENAULT MASTER	BENNE-7pl-	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
867 DQK 95	22/03/2004	RENAULT MASTER	BENNE-7pl-	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
179 BLZ 95	02/05/1995	ORIGINAL	REMORQUE	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
406 DHY 95	05/02/2003	PIAGGIO	PORTEUR	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
801 DTL 95	30/09/2004	PIAGGIO	PORTEUR	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
270 EDK 95	19/04/2006	PIAGGIO	PORTEUR	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
367 ELJ 95	25/06/2007	PIAGGIO	PORTEUR	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
563 AGP 95	30/10/1990	HUBIERE	REMORQUE	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
AV-803-ZG	30/06/2010	ISEKI	TONDEUSE	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
AV-848-ZG	30/06/2010	ISEKI	TONDEUSE	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
AV-890-ZG	30/06/2010	ISEKI	TONDEUSE	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
AX-338-DZ	21/07/2010	PIAGGIO	PORTEUR	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
230 AFS 95	02/08/1990	KUBOTA	TRACTEUR	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
952 CAT 95	22/01/1998	RENAULT TRAFIC	UTILITAIRE	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL

864 CHZ 95	10/06/1999	RENAULT	CAMION POLYBRAS	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
846 ELG 95	20/06/2007	NISSAN	PLATEAU	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
823 ELG 95	20/06/2007	NISSAN	POLYBENNE	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
302 DFZ 95	04/10/2002	PEUGEOT PARTNER	UTILITAIRE	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
973 ELT 95	16/07/2007	ISEKI	TRACTEUR	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
9560314	04/09/1995	FENWICK	CHARIOT ELEV.	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
MT523(218142)	02/02/2006	MANITOU	CHARGEUR	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
453 DFW 95	27/09/2002	TORO	TONDEUSE	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
981 ELT 95	16/07/2007	ETESIA	TONDEUSE	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
242 EQS 95	26/03/2008	PIAGGIO	PORTEUR	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
AF-949-QP	20/11/2009	PIAGGIO	PORTEUR	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
AH-096-KQ	17/12/2009	RENAULT MASTER	UTILITAIRE	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
476 ERG 95	28/04/2008	RENAULT MASTER	UTILITAIRE	ESPACES VERTS	ARGENTEUIL	ARGENTEUIL
783 CTK 95	21/12/2000	RENAULT MASTER	UTILITAIRE	ESPACES VERTS	BEZONS	BEZONS
811 CES 95	05/11/1998	PIAGGIO	BENNE	ESPACES VERTS	BEZONS	BEZONS
			DEBROUSSAILLEUSE	ESPACES VERTS	BEZONS	BEZONS
BL-556-PP	06/04/2011		TONDEUSE	ESPACES VERTS	BEZONS	BEZONS
BY-264-GD	28/11/2011	RENAULT TRAFIC	UTILITAIRE	CULTURE	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL
CW-495-AQ	20/06/2013	RENAULT CLIO	CITADINE	AMENAGEMENT	LOUVEO	CA ST GERMAIN BOUCLES DE SEINE
	17/12/2015		HYDROCUREUR	ASSAINISSEMENT	AGGLOMÉRATION	ARGENTEUIL

AGGLOMERATION ARGENTEUIL REZONS
ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2015

	ORGANISME	REF CONTRAT	CAT.	NOMINAL	DUREE INITIALE	TAUX / INDEX	NIVEAU DES TAUX AU 31/12/2015 env.	FIN DE CONTRAT	DUREE RESTANTE AU 01/01/2016	CND	Interêts	Annuité	Affectation
1	Sûr de Fin. Local (refinancement)	2014-01 - MON281527EUR	A1	23 877 770 €	15 ans	Taux fixe 4,48%	4,48	2029	14 ans	22 355 773,03 €	8 488 157 €	31 243 930 €	argenteuil
2	Sûr de Fin. Local (refinancement)	2013-01 - MIN278157EUR/001	A1	12 997 344 €	20 ans et 5 mois	Taux fixe 5,05%	5,05	2033	18 ans	11 960 512,71 €	5 639 221 €	17 599 734 €	argenteuil
3	Caisse d'Épargne	2013-02 - A75120KO	A1	10 000 000 €	20 ans	Taux fixe 5,15%	5,15	2033	18 ans	8 625 000,00 €	3 943 452 €	12 568 452 €	bezons
4	Caisse d'Épargne	2008-01 - 851293	A1	10 000 000 €	20 ans	Taux fixe 4,15%	4,15	2028	13 ans	7 369 267,35 €	2 208 974 €	9 598 241 €	argenteuil
5	Caisse d'Épargne	2011-02 - A75101DH	A1	10 000 000 €	20 ans	Euribor 3 mois + 0,69	0,64	2031	16 ans	8 000 000,00 €	939 530 €	8 939 530 €	bezons
6	Société Générale	2010-02 - 18162	A1	9 000 000 €	20 ans	Euribor 3 mois + 0,50	2,98	2030	15 ans	6 750 000,00 €	1 556 105 €	8 306 105 €	argenteuil
7	Caisse d'Épargne	2012-02 - A751113H	A1	7 200 000 €	20 ans	Euribor 3 mois + 1,43	1,51	2032	17 ans	5 940 000,00 €	1 111 624 €	7 051 624 €	argenteuil
8	Crédit Mutuel	2011-03 - 20021970	A1	7 250 000 €	20 ans	Euribor 3 mois + 0,70	0,81	2031	16 ans	5 919 074,17 €	489 914 €	6 408 988 €	argenteuil
9	Arkea Banque	2015-02 - D004170168	A1	5 000 000 €	20 ans	Taux fixe 2,15%	2,15	2029	14 ans	4 714 352,50 €	757 614 €	5 471 966 €	autre
10	Caisse d'Épargne	2011-01 - A75088ED	A1	6 300 000 €	20 ans	Euribor 3 mois + 0,48	0,56	2031	16 ans	4 895 600,00 €	474 519 €	5 360 119 €	argenteuil
11	Caisse d'Épargne (refinancement)	2012-04 - A75120KS	A1	4 254 775 €	15 ans	Taux fixe 5,70%	5,70	2028	13 ans	3 624 558,88 €	1 569 136 €	5 193 695 €	argenteuil
12	Caisse des Dépôts et Consignations	2012-01 - 1217467	A1	5 650 000 €	20 ans	Euribor 3 mois + 1,98	2,09	2027	12 ans	4 425 833,26 €	578 755 €	5 104 589 €	argenteuil
13	Crédit Agricole CIB	2012-09 - 110045	A1	4 000 000 €	20 ans	Euribor 3 mois + 1,65	1,85	2032	17 ans	3 400 000,00 €	712 763 €	4 112 763 €	78
14	Crédit Agricole	2015-01 - 2015-01	A1	3 000 000 €	15 ans	Taux fixe 2,04%	2,04	2030	15 ans	2 870 745,18 €	444 714 €	3 315 459 €	bezons
15	Caisse d'Épargne	2011-04 - A7511023	A1	1 800 000 €	20 ans	Euribor 3 mois + 0,70	0,73	2031	16 ans	1 440 000,00 €	170 260 €	1 610 260 €	argenteuil
	Sûr de Fin. Local	2010-04	A1	750 000 €	20 ans	Taux fixe 2,47%	2,47	2031	16 ans	603 765,53 €	122 674 €	726 440 €	78
	TOTAL GENERAL			121 083 289 €						109 304 483 €	29 306 469 €	132 610 951 €	

	annuité moyenne 16 ans	annuité
EPT ou Argenteuil	73,7%	97 255 833 €
Bezons	18,7%	24 584 391 €
CASS 78	3,5%	4 538 826 €
Autr	4,1%	5 441 898 €
		1 202 837 €
		5 473 966 €
		390 855
		2148

	taux moyen	durée moyenne
	2,84%	16 ans

29/48

MARCHÉS PUBLICS DE L'AGGLOMERATION

IDENTIFICATION & CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ DEVENIR DU MARCHÉ							
Compétence concernée	Numéro du marché	Intitulé	Lots	Titulaire	Date de notification	Date de fin du marché	Transféré à :
ESPACES VERTS	07047 CAAO	Location et maintenance des sanitaires publics à entretien automatique	-	SEMUP	15/03/2007	14/03/2016	BEZONS
	12034 CAPA	Diagnostic et conseil phytosanitaire pour les arbres dans divers lieux de l'Agglomération Argenteuil-Bezons	-	COUDERT & ARBOREA	17/08/2012	16/08/2016	EPT Boucle Nord de Seine
	12015 CAAO	Entretien et contrôle des aires de jeux	-	ECOGOM	15/10/2012	14/10/2016	BEZONS et EPT Boucle Nord de Seine
	13039 CAAO	Entretien du patrimoine arboré	-	SMDA	03/02/2014	02/02/2017	EPT Boucle Nord de Seine
	14025 CAPN	Prestations diverses de propreté : nettoyage de rue à Bezons	-	REGIE DES QUARTIERS	28/10/2014	27/10/2018	BEZONS
	14023 CAPN	Entretien des Berges de Seine et de certains espaces verts	<i>Lot 1 : Entretien des Berges de Seine sur les Communes d'Argenteuil et de Bezons</i>	HALAGE	28/10/2014	27/10/2018	BEZONS et EPT Boucle Nord de Seine
	10038 CAAO	Location et maintenance des sanitaires publics à entretien automatique PMR	-	MICHEL PLANTE	17/05/2010	16/05/2022	BEZONS
	14043 CAPA	Aménagement de l'extension du parc	<i>Lot 1 : Voirie Réseaux Divers</i>	EUROVIA	07/05/2015	Fin de toutes	BEZONS

		Nelson Mandela	Lot 2 : Espaces verts	PARC ESPACE		garanties	BEZONS
DÉPLACEMENTS	12020 CAPA	Stationnement vélos à proximité de la station Terminus du tramway T2 Pont de Bezons: consignes collectives et abris protégés	Lot technique n° 1 : Fourniture et pose du mobilier Lot technique n° 2 : Déplacement et réparation du mobilier	PROMO METRO	29/05/2012	28/05/2016	CA St Germain Boucles de Seine
	13049 CAPA	Stationnement vélos à proximité des gares d'Argenteuil et du Val d'Argent: consignes collectives et abris protégés	Lot technique n° 1 : Fourniture et pose du mobilier Lot technique n° 2 : Déplacement et réparation du mobilier	ALTINNOVA	29/04/2014	28/04/2018	EPT Boucle Nord de Seine
	14040 CADSP	Exploitation de la gare routière et des parcs de stationnement à Argenteuil	-	TVO	23/06/2015	06/07/2025	EPT Boucle Nord de Seine
VOIRIE	12043 CAPA	Fourniture et mise en service d'un logiciel de coordination des événements sur le domaine public	-	KADRI SIGNAL	11/04/2013	10/04/2017	EPT Boucle Nord de Seine
	13026 CAAO	Fourniture courante de matériel de signalisation routière	-	SIGNAUX GIROD	19/11/2013	18/11/2017	BEZONS et EPT Boucle Nord de Seine
	13014 CAPA	Travaux de signalisation horizontale et fourniture et pose de signalisation verticale et directionnelle	Lot 1 : Travaux de signalisation horizontale & Fourniture et pose de panneaux de signalisation verticale	SIGNATURE	23/12/2013	22/12/2017	BEZONS et EPT Boucle Nord de Seine
			Lot 2 : Fourniture et pose de panneaux de signalisation directionnelle	ZEBRA			BEZONS et EPT Boucle Nord de Seine
	14001 CAAO	Fourniture de mobiliers urbains	Lot 1 : Mobilier urbain type « Hyper-centre »- Argenteuil	INGENIA	23/06/2014	22/06/2018	EPT Boucle Nord de Seine
Lot 2 : Mobilier urbain type « Standard »- Argenteuil- Bezons			SERI	BEZONS et EPT Boucle Nord de Seine			

		<i>Lot 3 : Mobilier urbain type « Val d'Argent »- Argenteuil</i>	UNIVERS & CITE			EPT Boucle Nord de Seine
		<i>Lot 4 : Mobilier urbain type « T2 »- Bezons</i>	INGENIA			BEZONS
14028 CAPA	Prestations de laboratoire et de contrôle in situ pour la détection de produits dangereux dans les enrobés de chaussées	-	GINGER CEBTP	29/09/2014	18/09/2018	BEZONS et EPT Boucle Nord de Seine
14027 CAAO	Investigations complémentaires et localisation des réseaux enterrés	-	NEOCONCEPT VRD	07/11/2014	06/11/2018	EPT Boucle Nord de Seine
14033 CAAO	Fourniture de matériaux de voirie, d'enrobés à chaud et à froid	<i>Lot 1 : Fourniture d'enrobés à chaud, porphyre et émulsion</i>	SPME	23/02/2015	22/02/2019	BEZONS et EPT Boucle Nord de Seine
		<i>Lot 2 : Fourniture d'enrobés à froid et autres matériaux de voirie</i>	SPME			BEZONS et EPT Boucle Nord de Seine
15023 CAPA	Fourniture de plaques de rue estampables	<i>Lot 1 : Fourniture de plaques de rue estampables pour le territoire d'Argenteuil</i>	PVP	01/10/2015	30/09/2019	EPT Boucle Nord de Seine
		<i>Lot 2 : Fourniture de plaques de rue estampables sur le territoire de Bezons</i>	PVP			BEZONS
15016 CAAO	Travaux de réfection d'aménagement de voirie et d'assainissement	<i>Lot 1 : Voirie - Quartier du Val Notre Dame – Quartier Val d'argent Sud (Argenteuil)</i>	Groupement SOBECA - CARAH TP	20/10/2015	19/10/2019	EPT Boucle Nord de Seine
		<i>Lot 2 : Voirie - Quartier du Centre Ville - Quartier d'Orgement (Argenteuil)</i>	COLAS			EPT Boucle Nord de Seine
		<i>Lot 3 : Voirie - Quartier du Val d'Argent Nord - Quartier des Coteaux</i>	COLAS			EPT Boucle Nord de Seine

ECLAIRAGE PUBLIC	14026 CAAO	Travaux EP SLT	-	INEO INFRASTRUCTURES	10/11/2014	09/11/2018	BEZONS
	15014 CAAO	Exploitation, maintenance et renouvellement de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore	Lot 1 : Exploitation, maintenance, renouvellement des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore sur le territoire d'Argenteuil	Groupement SPIE - DERICHEBOU RG	12/11/2015	11/11/2019	EPT Boucle Nord de Seine
			Lot 2 : Exploitation, maintenance, renouvellement des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore sur le territoire de Bezons	Groupement VIOLA - CITELUM			BEZONS
ASSAINISSEMENT	14008 CAAO	Enquêtes de conformité des rejets domestiques et non domestiques dans le réseau d'assainissement	-	EAV	21/07/2014	20/07/2018	BEZONS et EPT Boucle Nord de Seine
	14007 CAAO	Entretien et Curage des réseaux d'assainissement	-	SANET	21/07/2014	20/07/2018	BEZONS et EPT Boucle Nord de Seine
	14003 CAPA	Traitement des boues de curage	-	ECOPUR	28/10/2014	27/10/2018	BEZONS et EPT Boucle Nord de Seine
	15008 CAAO	Entretien et renouvellement des bouches et poteaux d'incendie	Lot 1 : Entretien et renouvellement des appareils publics de lutte contre l'incendie sur le territoire d'Argenteuil	CDA	21/10/2015	20/10/2019	EPT Boucle Nord de Seine
Lot 2 : Entretien et renouvellement des appareils publics de lutte contre l'incendie sur le territoire de Bezons			BEZONS				

	15016 CAAO	Travaux de réfection d'aménagement de voirie et d'assainissement	Lot 5 : Assainissement - Quartiers du Val Notre Dame et du Val d'Argent (Argenteuil)	Groupement SOBECA - CARAH TP	20/10/2015	19/10/2019	EPT Boucle Nord de Seine
			Lot 6 : Assainissement - Quartier du Centre Ville, d'Orgemont et des Coteaux (Argenteuil)	Groupement FAYOLLE & Fils - FAYOLLE Désamiantag e			EPT Boucle Nord de Seine
	15001 CAPA	178e opération d'assainissement	-	EIFPAGE	14/04/2015	Fin de toutes garanties	EPT Boucle Nord de Seine
	15002 CAAO	Fourniture de véhicules divers	Lot 4 : Fourniture d'un camion hydrocureur	RIVARD	15/06/2015	Expiration garanties	EPT Boucle Nord de Seine
COLLECTE	12017 CAAO	Bacs roulants et colonnes aériennes pour la collecte des déchets ménagers et assimilés	Lot 1 : Fourniture de bacs roulants pour la collecte des DMA et fourniture de pièces détachées pour la maintenance	TEMACO	10/04/2012	09/04/2016	AZUR
			Lot 2 : Fourniture et pose de colonnes aériennes pour la collecte des DMA et prestations de maintenance	CITEC			AZUR
	14039 CAAO	Fourniture, installation, maintenance, génie civil et fourniture de pièces détachées de colonnes enterrées	Lot 1 : Fourniture et pose de colonnes enterrées ; fourniture de pièces détachées	ASTECH	14/04/2015	13/04/2019	AZUR
			Lot 2 : Terrassement pour la mise en place ou l'extraction de colonnes enterrées	SOBECA			AZUR
			Lot 3 : Maintenance et lavage de colonnes enterrées	CENT			AZUR
			Lot 4 : Fourniture de pièces détachées pour les colonnes enterrées de marque ASTECH ou équivalent	ASTECH			AZUR

			<i>Lot 5 : Fourniture de pièces détachées pour les colonnes enterrées de marque CITEC ou équivalent</i>	CITEC			AZUR
	15015 CAPN	Fourniture de pièces détachées pour les colonnes enterrées de marque SULO	-	SULO France	20/07/2015	19/07/2019	AZUR
	15009 CAAO	Prestation de collecte et de vidage de borne d'apports volontaires	<i>Lot 1 : Collecte et vidage du verre (Bornes enterrées et aériennes)</i>	COVED	20/10/2015	19/10/2019	AZUR
			<i>Lot 2 : Collecte et vidage des colonnes enterrées OM et TRI</i>	DERICHEBOU RG POLYCEJA			AZUR
NETTOIEMENT	13052 CAPA	Prestation de nettoyage de graffitis et d'enlèvement d'affiches sur le territoire de l'Agglomération	-	TV NET	15/07/2014	14/04/2018	BEZONS et EPT Boucle Nord de Seine
CULTURE	15005 CAPA	Maintenance des équipements de machinerie scéniques du Figuier Blanc	-	MECASCENIC	16/08/2015	15/08/2019	EPT Boucle Nord de Seine
	15021 CAAO	Prestations de gardiennage	<i>Lot 2 : Prestations récurrentes</i>	M2S SECURITE	21/10/2015	20/10/2019	EPT Boucle Nord de Seine
TRANSVERSALES	12014 CAAO	Fourniture et entretien des équipements de protection individuelle	<i>Lot 1 : Fourniture des EPI -le corps-</i>	MARTIN FRERES	01/03/2012	28/02/2016	BEZONS et AZUR
			<i>Lot 2 : Fourniture des EPI -les pieds, les mains, la tête</i>	MARTIN FRERES			BEZONS et AZUR
			<i>Lot 3 : Entretien des EPI</i>	APAJH 95			BEZONS et AZUR
	12029 CAPA	Prestations juridiques	<i>Droit des marchés publics</i>	D4 AVOCATS & ASSOCIES	16/07/2012	15/07/2016	ARGENTEUIL
	12052 GDC/AO	Fourniture de carburant	-	EFR	11/10/2012	10/10/2016	AZUR

	12030 CAPA	Solution SIG généralant des portails et applications cartographiques consultables sur internet	-	ESRI	11/01/2013	10/01/2017	ARGENTEUIL
	13043 CAPA	Acquisition d'un outil SIG d'analyse des déplacements	-	ESRI	19/12/2013	18/12/2017	ARGENTEUIL
	13041 CAPN	Fourniture de sacs pour déchets	<i>Lot 2 : Fourniture de sacs divers pour déchets</i>	INTERPACK	Lot n° 2: 03/02/2014	02/02/2018	ARGENTEUIL
	14031 CAPA	Fourniture de produits et de petits matériels d'entretien	-	SANOZIA	16/02/2015	15/02/2018	ARGENTEUIL
	14004 CAPA	Location & Maintenance de Photocopieurs	-	KONICA MINOLTA	09/07/2014	08/07/2018	ARGENTEUIL
	14019 CAPA	Contrôle de sécurité dans les bâtiments communautaires	-	APAVE	15/07/2014	14/07/2018	ARGENTEUIL
	140030 GDC/AO	Interconnexion des sites	-	ORANGE	18/07/2014	17/07/2018	ARGENTEUIL
	14022 CAAO	Fourniture et livraison de lubrifiants et fluides mécaniques	-	CAMPUS IDF	03/11/2014	02/11/2018	AZUR
	14037 CAAO	Traitement des déchets des services techniques et des dépôts sauvages	-	PAPREC ENVIRONNE MENT	16/03/2015	15/03/2019	ARGENTEUIL et BEZONS
TRANSVERSALES	15013 CAAO	Prestations de nettoyage des locaux	<i>Lot 1 : Nettoyage des bâtiments communautaires situés sur le territoire d'Argenteuil</i>	ARC EN CIEL	20/07/2015 (démarrage prestations le 01/08/2015)	31/07/2019	AZUR et EPT Boucle Nord de Seine
			<i>Lot 3 : Nettoyage de l'immobilier d'entreprises</i>	CARRARD			EPT Boucle Nord de Seine et CA St Germain Boucles de Seine

14038 CAAO	Maintenance de sécurité & télésurveillance des bâtiments communautaires	Lot 5 : Maintenance des systèmes de désenfumage	EAPI	16/06/2015	15/06/2019	AZUR
15011 CAPC	Convention de participation à la protection sociale complémentaire des agents de l'Agglomération Risque Santé (Mutuelle)	-	HARMONIE MUTUELLE	30/06/2015	29/06/2022	BEZONS AZUR EPT Boucle Nord de Seine CA St Germain Boucles de Seine
14020 CAAO	Exploitation des Installations Thermiques	-	DALKIA	28/10/2014	27/10/2022	EPT Boucle Nord de Seine

AUTRES CONTRATS & CONVENTIONS DE L'AGGLOMÉRATION ARGENTEUIL-BEZONS

IDENTIFICATION & CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT					
Compétence concernée	Objet du contrat	Cocontractant	Date d'entrée en vigueur	Date de fin	Transféré à
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Ouvre-Boîte - Convention de mise à disposition de moyens au bénéfice de jeunes entreprises	GLOBAL EYE TECH	01/07/2014	30/06/2016	EPT Boucle Nord de Seine
	Ouvre-Boîte - Convention de mise à disposition de moyens au bénéfice de jeunes entreprises	PETIT & PHILIPPE	01/07/2014	30/06/2016	EPT Boucle Nord de Seine
	Ouvre-Boîte - Convention de mise à disposition de moyens au bénéfice de jeunes entreprises	EURODRONE	01/09/2014	31/08/2016	EPT Boucle Nord de Seine
	Ouvre-Boîte - Convention de mise à disposition de moyens au bénéfice de jeunes entreprises	TURBO France SERVICES	10/09/2014	09/06/2016	EPT Boucle Nord de Seine
	Ouvre-Boîte - Convention de mise à disposition de moyens au bénéfice de jeunes entreprises	KOOMAK MOXX	16/09/2014	15/09/2016	EPT Boucle Nord de Seine
	Ouvre-Boîte - Convention de mise à disposition de moyens au bénéfice de jeunes entreprises	ABC DU CHEVAL	19/11/2014	18/11/2015	EPT Boucle Nord de Seine
	Ouvre-Boîte - Convention de mise à disposition de moyens au bénéfice de jeunes entreprises	SOLAB 3D	10/12/2014	09/12/2015	EPT Boucle Nord de Seine
	Ouvre-Boîte - Convention de mise à disposition de moyens au bénéfice de jeunes entreprises	WERCUP	01/04/2015	31/03/2016	EPT Boucle Nord de Seine
	Ouvre-Boîte - Convention de mise à disposition de moyens au bénéfice de jeunes entreprises	HYDRAULEC	01/04/2015	31/03/2016	EPT Boucle Nord de Seine
	Ouvre-Boîte - Convention de mise à disposition de moyens au bénéfice de jeunes entreprises	SAGEC RP	20/04/2015	19/04/2016	EPT Boucle Nord de Seine

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Ouvre-Boîte - Convention de mise à disposition de moyens au bénéfice de jeunes entreprises	LA FINANCIERE DE CASSIOPEE	01/09/2015	31/08/2016	EPT Boucle Nord de Seine
Ouvre-Boîte - Contrat de télésurveillance du site	AFONE SECURITE	01/03/2015	29/02/2016	EPT Boucle Nord de Seine
Ouvre-Boîte - Contrat d'intervention sur alarme	SECURITAS France	16/04/2014	15/04/2017	EPT Boucle Nord de Seine
Ouvre-Boîte - Contrat de maintenance ascenseur	SCHINDLER EXCELLENCE PROFESSIONNEL	18/03/2015	17/03/2016	EPT Boucle Nord de Seine
Ouvre-Boîte - Contrat d'accès Ethernet	ORANGE	01/04/2014	31/03/2017	EPT Boucle Nord de Seine
Ouvre-Boîte - Convention de partenariat avec l'association ADIE - Accueil et accompagnement des créateurs d'entreprises	Association ADIE	15/07/2015	14/07/2016	EPT Boucle Nord de Seine
Ouvre-Boîte - Convention relative au soutien à la création et à la labellisation d'un Point d'Accès à la Création d'Entreprise (PACE)	Région Ile-de-France	20/11/2014	19/11/2017	EPT Boucle Nord de Seine
Pôle Mécatronique - Convention de mise à disposition de moyens	OPTIMATIC GROUP	01/01/2013	31/12/2016	CA St Germain Boucles de Seine
Pôle Mécatronique - Convention de mise à disposition de moyens	COLOR INNOV	01/01/2013	31/12/2016	CA St Germain Boucles de Seine
Pôle Mécatronique - Convention de mise à disposition de moyens	RACESTART CONCEPT	01/01/2013	31/12/2016	CA St Germain Boucles de Seine
Pôle Mécatronique - Convention de mise à disposition de moyens	YNAMICS	01/01/2013	31/12/2016	CA St Germain Boucles de Seine
Pôle Mécatronique - Convention de mise à disposition de moyens	CYRION	01/01/2013	31/12/2016	CA St Germain Boucles de Seine
Pôle Mécatronique - Convention de mise à disposition de moyens	BEEVEO	01/03/2014	28/02/2018	CA St Germain Boucles de Seine
Pôle Mécatronique - Convention de mise à disposition de moyens	SMART FLIGHT	01/04/2014	31/03/2018	CA St Germain Boucles de Seine
Pôle Mécatronique - Convention de mise à disposition de moyens	ALEPH BONE'S DENSITY	02/06/2014	01/06/2018	CA St Germain Boucles de Seine
Pôle Mécatronique - Convention de mise à disposition de moyens	GENERATEUR D'APPLICATIONS METIERS ENTREPRISES	01/07/2014	30/06/2018	CA St Germain Boucles de Seine
Pôle Mécatronique - Convention de mise à disposition de moyens	DIPOLE	01/10/2014	30/09/2018	CA St Germain Boucles de Seine
Pôle Mécatronique - Convention de mise à disposition de moyens	COGIBOT	01/01/2015	31/12/2018	CA St Germain Boucles de Seine
Pôle Mécatronique - Convention de mise à disposition de moyens	ALEPH STOCHMAL	09/03/2015	08/03/2019	CA St Germain Boucles de Seine

	Pôle Mécatronique - Convention de mise à disposition de moyens	CONNECT INNOV	10/03/2015	08/03/2019	CA St Germain Boucles de Seine
	Pôle Mécatronique - Convention de mise à disposition de moyens	ST4	15/07/2015	14/07/2019	CA St Germain Boucles de Seine
	Silicon Banlieue - Convention de partenariat - Ateliers autour du logiciel libre	Association STARINUX	15/09/2015	15/09/2016	EPT Boucle Nord de Seine
	Silicon Banlieue - Convention de partenariat - Ateliers d'initiation à la robotique	Ecole Jules Ferry	12/10/2015	31/01/2016	EPT Boucle Nord de Seine
	Logiciel pour le suivi des porteurs de projets et entrepreneurs	EUDONET	16/02/2015	15/02/2016	EPT Boucle Nord de Seine
	Base de données d'entreprises DIANE	BUREAU VAN DIJK EE	06/11/2014	06/11/2015	EPT Boucle Nord de Seine
DÉPLACEMENTS	Convention partenariale du Réseau R'Bus avec le STIF et TVO (et ses 2 avenants)	STIF	01/01/2007	31/12/2016	EPT Boucle Nord de Seine et CA St Germain Boucles de Seine
	Convention de financement et d'exploitation avec le STIF - Abris Véligo 60 places et consigne collective implantés sur la Commune de Bezons - T2	STIF	01/11/2012	01/11/2022	CA St Germain Boucles de Seine
	Convention de participation financière à l'investissement et l'exploitation avec le STIF - Abris Véligo 60 places en gare d'Argenteuil et Abris Véligo 60 places + consigne collective en gare du Val d'Argent	STIF	-	en fonction date de mise en service de l'équipement	EPT Boucle Nord de Seine
	Convention d'encaissement des recettes d'abonnements de la consigne collective située à Bezons - T2	PROMO METRO	04/04/2015	03/04/2016	CA St Germain Boucles de Seine
	Convention d'occupation d'un terrain en gare d'Argenteuil pour le stationnement gratuit de vélos - SNCF	SNCF	01/01/2015	31/12/2025	EPT Boucle Nord de Seine
	Convention cadre entre l'Agglomération Argenteuil-Bezons et l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise	EPFVO	03/08/2011	02/08/2019	EPT Boucle Nord de Seine et CA St Germain Boucles de Seine
AMÉNAGEMENT	Convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière entre l'Agglomération Argenteuil-Bezons, les Communes d'Argenteuil et de Bezons et l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise pour la réalisation d'opérations à dominante d'habitat et de résorption d'habitat indigne	EPFVO	03/08/2011	02/08/2019	BEZONS et EPT Boucle Nord de Seine
	Convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière entre l'Agglomération Argenteuil-Bezons et l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise pour la réalisation d'opérations de développement économique - Cœur d'Agglomération	EPFVO	03/08/2011	02/08/2019	EPT Boucle Nord de Seine et CA St Germain Boucles de Seine

CULTURE

Convention de mise à disposition de certains espaces du Figuier Blanc	Association Le Trapèze Ivre	02/04/2015	26/03/2016	EPT Boucle Nord de Seine
Convention de partenariat pour l'organisation de soirées/débats	Association ADCI	31/07/2013	30/07/2016	EPT Boucle Nord de Seine
Convention d'occupation du domaine - Exploitation d'une buvette à la Cave Dimière et au Figuier Blanc	Au bout du bar	25/09/2015	24/09/2016	EPT Boucle Nord de Seine
Convention de mise à disposition de locaux du CRD au profit de l'unité de jour de psychiatrie petite enfance	Centre Hospitalier d'Argenteuil	début année scolaire 2015/2016	fin année scolaire 2015/2016	EPT Boucle Nord de Seine
Convention de mise à disposition de locaux du CRD au profit de l'Institut Médico-Educatif	Institut Médico-Educatif	début année scolaire 2015/2016	fin année scolaire 2015/2016	EPT Boucle Nord de Seine
Convention de partenariat pour la formation préprofessionnelle "Arts de la Scène"	Institut Médico-Educatif	début année scolaire 2014/2015	fin année scolaire 2017/2018	EPT Boucle Nord de Seine
Convention de partenariat pour la mise en place d'animations culturelles au Centre Hospitalier d'Argenteuil	Association La Java Bleue	01/12/2015	31/12/2016	EPT Boucle Nord de Seine
Convention de partenariat - Percussions d'Argenteuil "Atelier Parents-Enfants"	Ville d'Argenteuil	début année scolaire 2014/2015	fin année scolaire 2017/2018	EPT Boucle Nord de Seine
Convention de partenariat - Atelier d'improvisation des élèves du CRD autour de MMO+MOB	Centre des Arts d'Enghien les Bains	29/01/2016	30/06/2016	EPT Boucle Nord de Seine
Convention de partenariat pour le Forum des conservatoires du Val d'Oise - Projet Théâtre	Conseil Départemental du Val d'Oise	10/09/2015	31/09/2016	EPT Boucle Nord de Seine
Convention de partenariat pour le Forum des conservatoires du Val d'Oise - Territoires Rives de Seine	Conseil Départemental du Val d'Oise	04/11/2015	31/09/2016	EPT Boucle Nord de Seine
Convention de mise à disposition d'équipements sportifs de la Ville d'Argenteuil au profit du CRD	Ville d'Argenteuil	01/09/2015	26/06/2015	EPT Boucle Nord de Seine
Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un studio de répétition de la Cave Dimière	CASC d'Argenteuil	23/09/2015	29/06/2016	EPT Boucle Nord de Seine
Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle Romain Rolland	Compagnie "A corps métais"	15/10/2015	30/06/2016	BEZONS
Contrat d'abonnement annuel d'assistance téléphonique mise à jour et hébergement application iMuse	SAIGA INFORMATIQUE	21/06/2010	31/12/2015	EPT Boucle Nord de Seine
Contrat de licence du logiciel SIRIUS maintenance du logiciel assistance à l'exploitation	ALCION	01/01/2013	31/12/2016	EPT Boucle Nord de Seine
Contrat de prestations monétiques	LYRA NETWORK	22/11/2010	21/11/2015	EPT Boucle Nord de Seine
Contrat de maintenance du système incendie - Figuier Blanc	SIEMENS	24/02/2015	23/02/2016	EPT Boucle Nord de Seine

CULTURE

ESPACES VERTS	Convention de mise à disposition d'une propriété régionale Promenade verte d'Allemane à la Butte des Châtaigniers	Agence des Espaces Verts	11/07/2013	10/07/2016	EPT Boucle Nord de Seine
	convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques sur la Commune de Bezons (Berges de Seine)	ORANGE	24/06/2015	liée à la durée de l'exploitation des réseaux par ORANGE	BEZONS
INFRASTRUCTURES	Contrat de maintenance de progiciels	ANALOGON	11/02/2015	31/12/2015	ARGENTEUIL
	Autorisation d'occupation domaniale de répétiteurs de M2O CITY sur les supports d'éclairage public	M2O CITY	30/01/2013	29/01/2016	BEZONS et EPT Boucle Nord de Seine
	Convention de gestion des bornes escamotables Rue Carême Prenant	Ville d'Argenteuil	17/02/2015	16/02/2016	EPT Boucle Nord de Seine
	Contrat de maintenance de barrières à chaînes	PROTEC DISTRIBUTION	13/10/2014	12/10/2016	EPT Boucle Nord de Seine
	Convention d'occupation du domaine public pour le passage des liaisons fibres optiques au sein des réseaux d'assainissement	Ville d'Argenteuil	14/03/2013	13/03/2023	EPT Boucle Nord de Seine
COLLECTE	Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ABH - Résidences Clémenceau et Coudray (Argenteuil)	ABH	22/12/2010	21/12/2020	AZUR
	Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - VOH - 2-12 rue Charcot (Argenteuil)	VOH	31/12/2010	30/12/2020	AZUR
	Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ABH - Haie normande (Argenteuil)	ABH	22/02/2013	21/02/2023	AZUR
	Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ABH - Résidence Canuts (Argenteuil)	ABH	08/08/2013	07/08/2023	AZUR
	Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ABH - Résidence Diderot Sud (Argenteuil)	ABH	25/05/2011	24/05/2021	AZUR
	Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ABH - Résidence Diderot Nord (Argenteuil)	ABH	18/08/2011	17/08/2021	AZUR

Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ABH - Résidence des Lilas (Bezons)	ABH	18/08/2011	17/08/2021	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ABH - Résidence Balmont (Argenteuil)	ABH	25/05/2012	24/05/2022	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ABH - Foyer Jeunes Travailleurs (Argenteuil)	ABH	10/07/2012	09/07/2022	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ABH - Résidence du Prunet (Argenteuil)	ABH	27/01/2011	26/01/2021	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ABH - Résidence Henri Vallon (Argenteuil)	ABH	10/07/2012	09/07/2022	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ABH - 15 Haie Normande (Argenteuil)	ABH	21/02/2012	20/02/2022	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ABH - Berionne (Argenteuil)	ABH	21/02/2012	20/02/2022	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ABH - Ecureuil (Argenteuil)	ABH	21/02/2012	20/02/2022	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ABH - Résidence P Grouès (Bezons)	ABH	02/04/2012	01/04/2022	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ABH - Résidence L.Bonnevay (Argenteuil)	ABH	21/08/2012	20/08/2012	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ABH - Résidence Sisley - Renoir (Argenteuil)	ABH	08/08/2013	07/08/2023	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ABH - 4 rue Paul Eluard (Argenteuil)	ABH	08/08/2013	07/08/2023	AZUR

COLLECTE

Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ABH - Résidence Stéphane Hessel (Bezons)	ABH	02/10/2014	01/10/2024	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - Croix Rouge - 2 rue PVC (Argenteuil)	CROIX ROUGE	12/12/2013	11/12/2023	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - DOMNIS - Rue du Coudray (Argenteuil)	DOMNIS	30/04/2014	29/04/2024	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - EMMAUS - Résidence du Perreux (Argenteuil)	EMMAUS	16/03/2011	15/03/2021	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - EMMAUS - Bords de Seine - Angle Rue Pierre Guyenne/ rue Karl Marx (Argenteuil)	EMMAUS	07/04/2015	06/04/2015	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - VOH - Berlioz (Argenteuil)	VOH	24/10/2011	23/10/2021	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - VOH - Triolet (Argenteuil)	VOH	24/10/2011	23/10/2011	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - VOH - Chopin (Argenteuil)	VOH	24/10/2011	23/10/2011	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - VOH - Beethoven (Argenteuil)	VOH	24/10/2011	23/10/2011	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - VOH - Mondor (Argenteuil)	VOH	15/10/2012	14/10/2022	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - I3F - Place St Just (Argenteuil)	I3F	28/03/2011	27/03/2021	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - I3F - 44/46 Fernand Léger (Argenteuil)	I3F	08/02/2012	07/02/2022	AZUR

055

COLLECTE

Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ICF - Tour Maupassant/Mozart (Argenteuil)	ICF	09/01/2012	08/01/2022	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - ICF - Tour Noyon (Argenteuil)	ICF	09/08/2011	08/08/2021	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - LOGIREP - Résidence Les Brigadières (Bezons)	LOGIREP	27/01/2012	26/01/2021	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - LOGIREP - Jean Jaurès/Pontoise (Bezons)	LOGIREP	24/01/2014	23/01/2024	AZUR
Convention type 1 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et emballages - LOGIREP - R.Rolland/Soulezard (Argenteuil)	LOGIREP	24/01/2014	23/01/2024	AZUR
Convention type 2 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers - FONCIA - Tour Montigny (Argenteuil)	FONCIA	26/04/2011	25/04/2021	AZUR
Convention type 2 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers - FONCIA - Val d'Argent III (Argenteuil)	FONCIA	10/05/2011	09/05/2021	AZUR
Convention type 2 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers - ORALIA - Tour Canuts (Argenteuil)	ORALIA	17/02/2011	16/02/2021	AZUR
Convention type 2 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers - ORALIA - Tour Angle K (Argenteuil)	ORALIA	17/02/2011	16/02/2021	AZUR
Convention type 2 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers - ORALIA/CAZALIERES - Résidence Beauchamp (Argenteuil)	ORALIA/CAZALIERES	17/02/2011	16/02/2021	AZUR
Convention type 2 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers - CGI - Copropriété Plot Vallon (Argenteuil)	PLOT VALLON	26/05/2011	25/05/2021	AZUR
Convention type 2 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers - LOISELET - Copropriété Emile Zola (Argenteuil)	LOISELET	04/07/2011	03/07/2021	AZUR

COLLECTE

Convention type 2 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers - AGCOP - Val d'Argent 2 Alembert (Argenteuil)	AGCOP	26/10/2011	25/10/2021	AZUR
Convention type 2 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers - AGCOP - Val d'Argent 1 Alembert (Argenteuil)	AGCOP	02/05/2012	01/05/2022	AZUR
Convention type 2 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers - SERGIC Syndic - Tour Montpassant (Argenteuil)	SERGIC	13/04/2012	12/04/2022	AZUR
Convention type 3 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers -ICF - Résidence Fernand Léger (Argenteuil)	ICF	17/01/2012	16/01/2022	AZUR
Convention type 3 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers - HLM TOIT ET JOIE - Résidence Utrillo Voltaire (Argenteuil)	HLM TOIT ET JOIE	20/02/2013	19/02/2023	AZUR
Convention type 4 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers (avec Val d'Oise Habitat et le CG 95)	VOH et CG95	07/03/2013	06/03/2023	AZUR
Convention type 5 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers - ABH - Résidence Azalis (Argenteuil)	ABH	04/12/2013	03/12/2023	AZUR
Convention type 5 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers - SCCV BERTEAUX - Rue Mitterand (Bezons)	SCCV BERTEAUX	10/10/2014	09/10/2014	AZUR
Convention type 5 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers - SCI Bezons Les Rives de Seine - Camille Desmoulins/Robery Branchard (Bezons)	SCI BEZONS	11/06/2015	10/06/2025	AZUR
Convention type 5 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers - SCCV Green Square - 249/251 avenue Jean Jaurès (Argenteuil)	SCCV GREEN SQUARE	22/03/2013	21/03/2023	AZUR
Convention type 6 pour la gestion et l'entretien des colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers - SECRI GESTION - Syndic copropriété - Résidence Jaurès (Bezons)	SECRI GESTION	25/09/2014	24/09/2024	AZUR

	Convention pour la mise en place d'une expérimentation de densification des points d'apport volontaire verre sur la ville de Bezons	ECO-EMBALLAGES		dès réception des rapports finaux	AZUR
	Contrat d'enlèvement des déchets de la mini-déchetterie du garage communautaire	SEVIA	30/06/2013	29/06/2016	AZUR
TRANSVERSALES	Mandat de gestion locative entre l'Agglomération et ABH - Exploitation du café culturel	ABH	18/02/2015	17/02/2020	EPT Boucle Nord de Seine
	Bail location de locaux à usage de bureaux sis 1 rue Jean Carasso	SCI PLATEAU DES TOURELLES	01/01/2012	31/12/2018	ARGENTEUIL et BEZONS
	Contrat d'extension de licences CIVITAS	CEGID PUBLIC	26/07/2015	25/07/2016	ARGENTEUIL
	Contrat de maintenance des progiciels CIVITAS	CEGID PUBLIC	26/07/2015	25/07/2015	ARGENTEUIL
	Contrat d'assistance téléphonique à l'utilisation des progiciels CIVITAS	CEGID PUBLIC	26/07/2015	25/07/2016	ARGENTEUIL
	Contrat de prestation de service pour la gestion de la dette	ORFEOR	01/12/2012	30/11/2015	ARGENTEUIL
	Convention de partenariat avec Le Relais pour la collecte sélective des textiles	LE RELAIS	23/07/2013	22/07/2016	ARGENTEUIL et BEZONS
	Convention de mise à disposition de matériel de compostage avec ABH - Résidence Auguste Delaune à Bezons	ABH	24/03/2015	23/03/2016	BEZONS
	Convention de mise à disposition de données routières de l'Agglomération	TOMTOM	13/03/2014	12/03/2016	ARGENTEUIL
	Convention de mise à disposition de données routières de l'Agglomération	HERE (NOKIA)	16/11/2014	15/11/2015	ARGENTEUIL
	Convention de mise à disposition de données routières de l'Agglomération pour l'actualisation fond de plan d'Argenteuil	DRIAE Ile-de-France	28/08/2014	27/08/2016	ARGENTEUIL
	Convention de mise à disposition de données au profit de l'Agglomération pour l'emplacement des ouvrages du réseau haute tension sur le territoire communautaire	Réseau de Transports d'Electricité (RTE)	-	-	ARGENTEUIL
	TRANSVERSALES	Convention de mise à disposition de données au profit de l'Agglomération pour le Référentiel à grande échelle	IGN	-	-
Convention de mise à disposition de données au profit de l'Agglomération pour la géolocalisation des réseaux d'eau potable		SEDIF	-	-	ARGENTEUIL
Convention d'échange de données localisées		DDT du Val d'Oise	29/04/2015	28/04/2016	ARGENTEUIL
Contrat de maintenance du système de gestion de bases de données		ORACLE	06/04/2015	05/04/2016	ARGENTEUIL

Adhésion à la police d'abonnement relative à la fourniture, distribution et gestion de l'énergie électrique - Camille Doncieux	EDENKIA	21/06/2012	20/06/2018	CA St Germain Boucles de Seine (pour la seule partie Pôle Mécatronique)
Location et entretien de la mise sous pli	PITNEY BOWES	06/02/2013	05/02/2016	ARGENTEUIL
Contrat de gaz - Bâtiments : PLIE / Ecole de Musique / local cantonnier Argenteuil / local espaces verts Argenteuil	GDF			EPT Boucle Nord de Seine
Contrat Eau	VEOLIA			BEZONS, EPT Boucle Nord de Seine et CA St Germain Boucle de Seine
Police d'abonnement réseau de chaleur Centre de Propreté Urbaine	ARGEVAL	11/12/2014	10/12/2024	AZUR
Police d'abonnement réseau de chaleur Ecole de Musique d'Argenteuil	ARGEVAL	11/12/2014	10/12/2024	EPT Boucle Nord de Seine
Police d'abonnement réseau de chaleur Espace Mario Monti	ARGEVAL	11/12/2014	10/12/2024	EPT Boucle Nord de Seine
Police d'abonnement réseau de chaleur Ouvre-Boîte	ARGEVAL	01/06/2015	31/05/2025	EPT Boucle Nord de Seine
Contrat de livraison direct de gaz naturel pour le Centre Horticole	GrDF	22/07/2014	21/07/2017	EPT Boucle Nord de Seine

Annexe n°4 à l'arrêté n°A15-611-SRCT du 18 décembre 2015 dressant le liste des régies de la communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons poursuivant à titre transitoire leur activité

Les régies évoquées à l'article 8 de l'arrêté pour lesquelles il convient d'assurer une continuité du service sont celles relatives :

- | | | |
|---|--|-------------|
| - au développement culturel | | Régie mixte |
| - au conservatoire de musique et de danse | | Régie mixte |

Les autres régies ont été clôturées :

- | | | |
|---|-----------|-------------------|
| - création innovation | | Régie mixte |
| - Sanisettes | n°000084 | Régie de recettes |
| - Action sociale | n°000086 | Régie d'avances |
| - Direction générale | n° 000089 | Régie d'avances |
| - Menues dépenses | n° 000085 | Régie d'avances |
| - Cabinet du Président de l'agglomération | n° 000088 | Régie d'avances |



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PRÉFECTURE

DIRECTION DU RESPECT DES LOIS
ET DES LIBERTÉS LOCALES

Service des relations
avec les collectivités territoriales

Bureau de l'intercommunalité
et des concours financiers

A 15 - 612 - SRCT

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**FIXANT LES CONDITIONS FINANCIÈRES DU RETRAIT DES COMMUNES DE SAINT PRIX ET
DE MONTLIGNON DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL ET FORET**

**LE PRÉFET DU VAL-D'OISE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE.**

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée, notamment son article 11 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-19 et L.5211-25-1 ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1999 autorisant la création de la Communauté de communes d'Eaubonne, Ermont, Montlignon et Saint-Prix ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2000 autorisant l'adhésion de la commune du Plessis-Bouchard à la Communauté de communes d'Eaubonne, Ermont, Montlignon et Saint-Prix ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 mars 2001 autorisant le changement de dénomination de la Communauté de communes d'Eaubonne, Ermont, Le Plessis-Bouchard, Montlignon et Saint-Prix qui devient « *Communauté de communes Val et Forêt* » ;

VU les arrêtés préfectoraux des 23 juillet 2001 et 16 juillet 2002 autorisant la modification de l'article 2 des statuts portant extension des compétences de la Communauté de communes Val et Forêt ;

061

VU l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2002 autorisant la modification de l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1999 autorisant la création de la Communauté de communes d'Eaubonne, Ermont, Montlignon et Saint-Prix ;

VU les arrêtés préfectoraux des 20 février et 10 juin 2003 autorisant la modification de l'article 2 des statuts portant extension des compétences de la Communauté de communes Val et Forêt ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2003 autorisant la transformation de la Communauté de communes Val et Forêt en « *Communauté d'Agglomération Val et Forêt* » (CAVF) ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2003 autorisant l'adhésion de la commune de Franconville-la-Garenne à la CAVF ;

VU les arrêtés préfectoraux des 30 août 2004, 29 avril 2005 et 8 février 2007 autorisant la modification de l'article 2 des statuts portant extension des compétences de la CAVF ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2008 portant adhésion de la commune de Saint-Leu-la-Forêt à la CAVF au 1^{er} janvier 2009 ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2008 portant retrait de la commune de Franconville-la-Garenne de la CAVF au 1^{er} janvier 2009 ;

VU les arrêtés préfectoraux des 20 janvier 2010, 6 janvier 2011 et du 1^{er} octobre 2015 portant modification de l'article 2 des statuts de la CAVF ;

VU l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France du 4 mars 2015 portant schéma régional de coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n°A15-592-SRCT du 25 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Plaine Vallée par fusion de la communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency et de la communauté de communes de l'Ouest de la Plaine de France et par extension du périmètre ainsi obtenu aux communes de Saint Prix et de Montlignon, antérieurement membres de la communauté d'agglomération Val et Forêt ;

VU l'arrêté préfectoral n°A15-607-SRCT du 14 décembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Val Parisis par fusion des communautés d'agglomération Le Parisis et Val et Forêt et par extension de périmètre à la commune de Frépillon ;

VU la délibération du conseil communautaire de Val et Forêt en date du 21 septembre 2015 sollicitant l'arbitrage du représentant de l'Etat dans le département pour déterminer les conditions financières de sortie des communes de Saint Prix et Montlignon de la communauté d'agglomération ;

CONSIDERANT qu'en application du dernier alinéa de l'article 11 IV de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), un arrêté de modification de périmètre emporte retrait des communes auxquelles le périmètre est étendu des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elles sont membres ; qu'en conséquence les communes de Saint Prix et de Montlignon ont été retirées de droit de la Communauté d'agglomération Val et Forêt par l'arrêté susvisé du 25 novembre 2015 ;

CONSIDERANT par ailleurs, qu'en application de l'article L.5211-25-1 du code général des collectivités territoriales, les biens meubles et immeubles mis à la disposition de la communauté d'agglomération par les deux communes de Saint Prix et Montlignon doivent leur être restitués et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidés sur les mêmes bases ; que le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens est également restituée à la commune propriétaire ;

CONSIDERANT que les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui se retirent et l'établissement public de coopération intercommunale et l'établissement ; que le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences est également réparti dans les mêmes conditions entre les communes qui se retirent et l'établissement public de coopération intercommunale ;

CONSIDERANT que la loi, outre l'équité entre collectivités, ne mentionne aucun critère pour opérer ces répartitions et qu'elle renvoie à la détermination par les collectivités concernées de clefs de répartition, nécessaires à un accord amiable ;

CONSIDÉRANT que depuis le début du mois de janvier 2015, les représentants des collectivités concernées, de la communauté d'agglomération Val et Forêt et de ses communes membres, se sont réunis aux fins de rechercher cet accord et que ces travaux n'ont pas abouti, principalement s'agissant de la répartition de l'encours de la dette ;

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération Val et Forêt n'affecte pas ses recettes d'emprunts à ses opérations d'investissements rendant impossible l'identification automatique de l'encours de la dette transférée ou contractée, à des meubles et immeubles ;

CONSIDERANT qu'à défaut d'accord amiable et dans ces conditions, il revient à l'Etat de déterminer des critères objectifs de répartition et de fixer ainsi, en équité, les conditions financières de sortie des communes de Saint Prix et Montlignon de la communauté d'agglomération Val et Forêt ;

CONSIDERANT qu'au regard des recettes fiscales de la communauté d'agglomération corrigées sur la CVAE en tenant compte d'une opération exceptionnelle, 6,79 % du produit provient des bases de la commune de Saint Prix, 6,65 % des bases de la commune de Montlignon, et 86,56 % des bases des autres communes membres de la communauté d'agglomération ; que ces éléments constitueront un premier critère de répartition ;

CONSIDERANT qu'au regard du dernier recensement connu, applicable au 1^{er} janvier 2015, la commune de Saint Prix qui compte 7 369 habitants représente 8,59 % de la population de la communauté d'agglomération Val et Forêt ; que la commune de Montlignon, qui compte 2 779 habitants en représente 3,24 % et que les quatre autres communes qui comptabilisent 75 629 habitants en représentent 88,17 % ; que ces éléments constitueront un second critère de répartition ;

CONSIDERANT que l'encours de la dette de la communauté d'agglomération Val et Forêt au 31 décembre 2015 s'élève à 14 584 620 euros ; que ce montant ne comprend pas les emprunts souscrits dans le cadre du budget annexe de la ZAC de la gare d'Ermont-Eaubonne ; qu'enfin la durée résiduelle de remboursement de cet encours est de 10 ans et 4 mois à un taux moyen de 2,98 % ;

CONSIDERANT que les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences qui sont transférés aux communes de Saint Prix et Montlignon ne généreront pas de ressources fiscales à l'avenir, contrairement notamment à la ZAC d'Ermont-Eaubonne qui a fait l'objet d'un financement commun jusqu'au 31 décembre 2015 ; qu'en conséquence et tenant compte des avantages économiques futurs dont bénéficieront les quatre communes restantes, il y a lieu en équité de minorer la clef de répartition en pondérant les deux critères ci-dessus évoqués (Poids des ressources fiscales : 60 %, proportion de population : 40%) ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Val-d'Oise.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : L'encours de la dette de la communauté d'agglomération Val et Forêt s'élevant à 14 584 620 euros est réparti selon la clef suivante :

- Communauté d'agglomération à 4 communes :	87,20 %	soit 12 718 372 euros
- Commune de Saint Prix :	7,51 %	soit 1 095 305 euros
- Commune de Montlignon :	5,29 %	soit 770 943 euros

ARTICLE 2 : La durée résiduelle de l'encours étant de 10 ans et 4 mois et sous réserve d'un autre accord conventionnel entre les parties sur les modalités de mise en œuvre du présent arrêté, les communes de St Prix et Montlignon verseront à la communauté d'agglomération Val Parisis - qui se subroge à la communauté d'agglomération Val et Forêt dans l'ensemble de ses droits et obligations à compter du 1^{er} janvier 2016 - des versements annuels correspondant au dixième de la somme due, précisée à l'article 1^{er}.

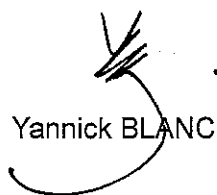
ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié au président de la communauté d'agglomération Val et Forêt, aux maires des communes de Saint Prix et de Montlignon. Il sera également publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Val-d'Oise, consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr/>

ARTICLE 4 : En application des dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire Général de la préfecture du Val-d'Oise, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques du Val-d'Oise, M. le Président de la communauté d'agglomération Val et Forêt, M. le Maire de Saint Prix, M. le Maire de Montlignon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy-Pontoise, le 18 décembre 2015,

Le Préfet


Yannick BLANC



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

PREFECTURE D'ILE DE FRANCE
CABINET
SERVICE DE LA STRATEGIE ET DE L'ANALYSE

ARRETE N°2015352-0005

**Fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la
Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts à compter du 1^{er}
janvier 2016**

**Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,**

**Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5211-6-1 et L.5211-6-2 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 10 et 11 ;

Vu la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 47 ;

Vu le décret n°2014-1611 du 24 décembre 2014 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François Carencio en qualité de Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du Préfet du Val d'Oise n° 15-588-SRCT du 17 novembre 2015 portant extension de périmètre de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts aux communes de Mériel et Méry-sur-Oise ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de :

- L'Isle-Adam, en date du 16 octobre 2015 ;
- Mériel, en date du 26 novembre 2015 ;
- Méry-sur-Oise, en date du 6 novembre 2015 ;
- Parmain, en date du 24 novembre 2015 ;
- Presles, en date du 26 novembre 2015,

approuvant la répartition des sièges du nouveau conseil communautaire telle que proposée par la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts dans sa délibération du 26 juin 2015 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de :

- Béthemont-la-Forêt en date du 30 novembre 2015 ;
- Chauvry, en date du 7 décembre 2015 ;
- Nerville-la-Forêt, en date du 9 décembre 2015 ;
- Villiers-Adam, en date du 10 décembre 2015,

désapprouvant la répartition des sièges du nouveau conseil communautaire telle que proposée par la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois-Forêts dans sa délibération du 26 juin 2015 ;

Considérant qu'aux termes des dispositions du VI de l'article 11 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, le représentant de l'Etat dans la région constate la composition de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Considérant que le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires des communes au sein de l'organe délibérant des communautés de communes et d'agglomération peuvent être établis par un accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus des deux tiers de la population totale de celles-ci ;

Considérant que cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus importante, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres ; que la commune de l'Isle-Adam est en l'espèce la commune dont la population est la plus importante et que celle-ci représente plus du quart de la population totale ;

Considérant que cette répartition tient compte de la population municipale de chaque commune authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Considérant que chaque commune dispose d'au moins un siège et qu'aucune commune ne dispose de plus de la moitié des sièges au sein de l'organe délibérant ;

Considérant que seules les communes représentées par un unique conseiller titulaire se voient attribuer un conseiller suppléant ;

Considérant que les conseils municipaux des communes intéressées disposaient, à compter de la date de publication de l'arrêté portant extension de périmètre, d'un délai de trois mois pour délibérer sur la composition de l'organe délibérant, si celle-ci n'a pas été fixée auparavant, sans que cette délibération puisse être prise après le 15 décembre ;

Considérant que les conseils municipaux des communes membres ont, par accord, établi le nombre total et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts ;

Considérant que les conditions de majorité qualifiée requises au I de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales pour l'établissement d'un accord local sont réunies ;

Considérant que cette répartition entre les communes de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts est conforme aux dispositions légales ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de région ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts est composé de 41 sièges.

ARTICLE 2 : La répartition des 41 sièges de conseillers communautaires entre les communes membres s'établit comme suit :

Commune membre	Population municipale	Nombre de sièges de conseillers communautaires titulaires attribués
L'Isle-Adam	11918	12
Méry-sur-Oise	9320	10
Parmain	5547	6
Mériel	4765	5
Presles	3701	4
Béthemont-la-Forêt	830	1
Chauvry	680	1
Nerville-la-Forêt	429	1
Villiers-Adam	306	1

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016, date d'effet de l'extension de périmètre de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

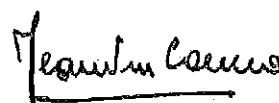
ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Le Préfet du Val-d'Oise, le président de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, ainsi que les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

A Paris, le

18 DEC. 2015

Le préfet de la région Ile-de-France,
Préfet de Paris



Jean-François CARENCO



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PREFECTURE D'ÎLE DE FRANCE
CABINET
SERVICE DE LA STRATEGIE ET DE L'ANALYSE

ARRETE N° 2015352-0006

**Fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la
Communauté de communes Sausseron Impressionnistes à compter du 1^{er} janvier 2016**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,**

**Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5211-6-1 et L.5211-6-2 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 10 et 11 ;

Vu la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 47 ;

Vu le décret n°2014-1611 du 24 décembre 2014 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François Carencu en qualité de Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

Vu l'arrêté n° A15-609-SRCT du 15 décembre 2015 du Préfet du Val-d'Oise portant extension de périmètre de la communauté de communes de la Vallée du Sausseron, désormais dénommée « Sausseron Impressionnistes », aux communes d'Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise et Valmondois ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de :

- Arronville, en date du 14 décembre 2015,
- Auvers-sur-Oise, en date du 19 novembre 2015,
- Butry-sur-Oise, en date du 12 novembre 2015,
- Ennery, en date du 30 novembre 2015,
- Epiais-Rhus, en date du 7 décembre 2015,
- Frouville, en date du 27 novembre 2015,
- Génicourt, en date du 23 novembre 2015,

- Hédouville, en date du 20 novembre 2015,
- Hérouville, en date du 14 décembre 2015,
- Labbeville, en date du 9 novembre 2015,
- Livilliers, en date du 12 novembre 2015,
- Ménouville, en date du 17 novembre 2015,
- Nesles-la-Vallée, en date du 3 décembre 2015,
- Vallangoujard, en date du 18 novembre 2015,
- Valmondois, en date du 10 novembre 2015,

relatives à la fixation du nombre de sièges de conseillers communautaires au sein de la communauté de communes « Sausseron Impressionnistes » et à la répartition entre les communes membres ;

Considérant que le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires des communes au sein de l'organe délibérant des communautés de communes et d'agglomération peuvent être établis par un accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus des deux tiers de la population totale de celles-ci ;

Considérant que cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres ; que la commune d'Auvers-sur-Oise est en l'espèce la commune dont la population est la plus importante et que celle-ci représente plus du quart de la population totale ; que le conseil municipal de cette commune, ainsi que celui de Nesles-la-Vallée, ont désapprouvé la proposition d'accord local ;

Considérant que les conseils municipaux des communes intéressées disposaient, à compter de la date de publication de l'arrêté portant extension de périmètre, d'un délai de trois mois pour délibérer sur la composition de l'organe délibérant, si celle-ci n'a pas été fixée auparavant, sans que cette délibération puisse être prise après le 15 décembre ;

Considérant que les conditions de majorité qualifiée requises au I de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales pour l'établissement d'un accord local ne sont pas réunies ;

Considérant qu'en cas d'absence de délibérations des conseils municipaux ou à défaut d'accord local, le représentant de l'Etat dans la région arrête la composition de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale fiscalité propre, selon les modalités prévues aux II et III de l'article L.5211-6-1 du CGCT ;

Considérant que les sièges à pourvoir sont répartis entre les communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en fonction du tableau fixé au III de l'article L.5211-6-1 du CGCT ;

Considérant que cette répartition tient compte de la population municipale de chaque commune authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Considérant que chaque commune dispose d'au moins un siège et qu'aucune commune ne dispose de plus de la moitié des sièges au sein de l'organe délibérant ;

Considérant que seules les communes représentées par un unique conseiller titulaire se voient attribuer un conseiller suppléant ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur du cabinet du Préfet de région ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le conseil communautaire de la communauté de communes « Sausseron Impressionnistes » est composé de 32 sièges.

ARTICLE 2 : La répartition des 32 sièges de conseillers communautaires entre les communes membres s'établit comme suit :

Commune membre	Population municipale	Nombre de sièges de conseillers communautaires titulaires attribués
Auvers-sur-Oise	6846	11
Ennery	2293	3
Butry-sur-Oise	2213	3
Nesles-la-Vallée	1796	3
Valmondois	1195	2
Arronville	659	1
Epiais-Rhus	652	1
Vallangoujard	633	1
Hérouville	609	1
Labbeville	580	1
Génicourt	485	1
Livilliers	384	1
Frouville	367	1
Hédouville	242	1
Ménouville	104	1

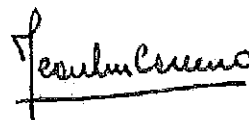
ARTICLE 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016, date d'effet de la création de la communauté de communes « Sausseron Impressionnistes ».

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Le Préfet du Val-d'Oise, le président de la communauté de communes « Sausseron Impressionnistes », ainsi que les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

A Paris, le 18 DEC. 2015

Le Préfet de la région Ile-de-France,
Préfet de Paris



Jean-François CARENCIO



PREFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PREFECTURE D'ÎLE DE FRANCE
CABINET
SERVICE DE LA STRATEGIE ET DE L'ANALYSE

ARRETE N° 2015352-0007

**Fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la
Communauté d'agglomération « Roissy Pays de France » à compter du 1^{er} janvier 2016**

**Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,**

**Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5211-6-1 et L.5211-6-2 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 10 et 11 ;

Vu la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 47 ;

Vu le décret n°2014-1611 du 24 décembre 2014 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François Carencio en qualité de Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du Préfet du Val-d'Oise et du Préfet de Seine-et-Maine n° 15-579-SRCT du 9 novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération « Roissy Porte de France » et « Val de France », et extension de périmètre à dix-sept communes de la communauté de communes Plaines et Monts de France au 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires des communes au sein de l'organe délibérant des communautés de communes et d'agglomération peuvent être établis par un accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus des deux tiers de la population totale de celles-ci ;

Considérant que les conseils municipaux des communes intéressées disposaient, à compter de la date de publication de l'arrêté de fusion et d'extension, d'un délai de trois mois pour délibérer sur la composition

de l'organe délibérant, si celle-ci n'a pas été fixée auparavant, sans que cette délibération puisse être prise après le 15 décembre ;

Considérant l'absence de délibérations des conseils municipaux des communes intéressées ;

Considérant qu'en cas d'absence de délibérations des conseils municipaux, le représentant de l'Etat dans la région arrête la composition de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale fiscalité propre, selon les modalités prévues aux II et III de l'article L.5211-6-1 du CGCT ;

Considérant que les sièges à pourvoir sont répartis entre les communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en fonction du tableau fixé au III de l'article L.5211-6-1 du CGCT ;

Considérant que cette répartition tient compte de la population municipale de chaque commune authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Considérant que chaque commune dispose d'au moins un siège et qu'aucune commune ne dispose de plus de la moitié des sièges au sein de l'organe délibérant ;

Considérant que seules les communes représentées par un unique conseiller titulaire se voient attribuer un conseiller suppléant ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de région ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Roissy Pays de France » est composé de 105 sièges.

ARTICLE 2 : La répartition des 105 sièges de conseillers communautaires entre les communes membres s'établit comme suit :

Commune membre	Population municipale	Nombre de sièges de conseillers communautaires titulaires attribués
Sarcelles	57499	16
Garges-Lès-Gonesse	41001	11
Goussainville	31255	8
Villiers-le-Bel	27496	7
Gonesse	26343	7
Villeparisis	25556	7
Mitry-Mory	19147	5
Arnouville	13979	4
Claye-Souilly	11299	3
Louvres	9767	2
Fosses	9582	2
Dammartin-en-Goële	8464	2
Ecouen	7253	2

Othis	6459	1
Marly-la-Ville	5531	1
Le Thillay	4130	1
Survilliers	4053	1
Saint-Mard	3849	1
Puiseux-en-France	3262	1
Moussy-le-Neuf	2927	1
Roissy-en-France	2816	1
Saint-Witz	2552	1
Longperrier	2474	1
Juilly	2205	1
Vémars	2198	1
Fontenays-en-Parisis	1899	1
Moussy-le-Vieux	984	1
Mesnil-Aubry	908	1
Gressy	893	1
Mesnil-Amelot	852	1
Villeron	815	1
Thieux	811	1
Compans	795	1
Bonneuil-en-France	723	1
Villeneuve-sous-Dammartin	646	1
Rouvres	620	1
Bouqueval	332	1
Mauregard	332	1
Chennevières-lès-Louvres	329	1
Epiais-lès-Louvres	108	1
Vaudherland	79	1
Le Plessis-Gassot	71	1

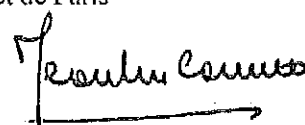
ARTICLE 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016, date d'effet de la fusion des communautés d'agglomération « Roissy Porte de France » et « Val de France », et de l'extension de périmètre à dix-sept communes de la communauté de communes Plaines et Monts de France.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Le Préfet du Val-d'Oise, le Préfet de Seine-et-Marne, le président de la communauté d'agglomération « Roissy Pays de France », ainsi que les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

A Paris, le 18 DEC. 2015

Le préfet de la région Ile-de-France,
Préfet de Paris



Jean-François CARENCO



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PREFECTURE D'ÎLE DE FRANCE
CABINET
SERVICE DE LA STRATÉGIE ET DE L'ANALYSE

ARRETE N° 2015352-0008

**Fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la
Communauté d'agglomération « Plaine Vallée » à compter du 1^{er} janvier 2016**

**Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,**

**Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 10 et 11 ;

Vu la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 47 ;

Vu le décret n°2014-1611 du 24 décembre 2014 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François Carencio en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté n°15-592-SRCT du 25 novembre 2015 du Préfet du Val-d'Oise portant fusion de la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency et de la communauté de communes de l'Ouest de la Plaine de France, et extension de périmètre aux communes de Montlignon et Saint-Prix au 1^{er} janvier 2016, et dénommant la nouvelle communauté d'agglomération « Plaine Vallée » ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de :

- Andilly, en date du 15 novembre 2015,
- Bouffémont, en date du du 9 décembre 2015,
- Deuil-la-Barre, en date du 16 novembre 2015,
- Domont, en date du 30 novembre 2015,

- Enghien-les-Bains, en date du 23 novembre 2015,
- Ezanville, en date du 26 novembre 2015,
- Groslay, en date du 5 novembre 2015,
- Margency, en date du 13 octobre 2015,
- Montlignon, en date du 14 octobre 2015,
- Montmagny, en date du 30 septembre 2015,
- Montmorency, en date du 5 octobre 2015,
- Piscop, en date du 7 décembre 2015,
- Saint-Gratien, en date du 19 novembre 2015,
- Saint Prix, en date du 13 octobre 2015,
- Soisy-sous-Montmorency, en date du 19 novembre 2015,

approuvant la répartition des sièges établie selon les modalités prévues aux II et III de l'article L.5211-6-1 du CGCT ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency du 30 septembre 2015 approuvant la répartition des sièges établie selon les modalités prévues aux II et III de l'article L.5211-6-1 du CGCT ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de l'Ouest de la Plaine de France du 5 octobre 2015 désapprouvant la répartition des sièges établie selon les modalités prévues aux II et III de l'article L.5211-6-1 du CGCT ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes d'Attainville, de Saint-Brice-sous-Forêt désapprouvant la répartition des sièges établie selon les modalités prévues aux II et III de l'article L.5211-6-1 du CGCT ;

Vu l'absence de délibération de la commune de Moisselles ;

Considérant que le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires des communes au sein de l'organe délibérant des communautés de communes et d'agglomération peuvent être établis par un accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus des deux tiers de la population totale de celles-ci ;

Considérant que les conseils municipaux des communes intéressées disposaient, à compter de la date de publication de l'arrêté portant fusion et extension de périmètre, d'un délai de trois mois pour délibérer sur la composition de l'organe délibérant, si celle-ci n'a pas été fixée auparavant, sans que cette délibération puisse être prise après le 15 décembre ;

Considérant que les conditions de majorité qualifiée requises au I de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales pour l'établissement d'un accord local ne sont pas réunies ;

Considérant qu'à défaut d'accord local, le représentant de l'Etat dans la région arrête la composition de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale fiscalité propre, selon les modalités prévues aux II et III de l'article L.5211-6-1 du CGCT ;

Considérant que par délibérations la majorité des communes concernées a approuvé cette répartition ;

Considérant que les sièges à pourvoir sont répartis entre les communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en fonction du tableau fixé au III de l'article L.5211-6-1 du CGCT ;

Considérant que cette répartition tient compte de la population municipale de chaque commune authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Considérant que chaque commune dispose d'au moins un siège et qu'aucune commune ne dispose de plus de la moitié des sièges au sein de l'organe délibérant ;

Considérant que seules les communes représentées par un unique conseiller titulaire se voient attribuer un conseiller suppléant ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur du cabinet du Préfet de région ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Plaine Vallée » est composé de 61 sièges.

ARTICLE 2 : La répartition des 61 sièges de conseillers communautaires entre les communes membres s'établit comme suit :

Commune membre	Population municipale	Nombre de sièges de conseillers communautaires titulaires attribués
Deuil-la-Barre	21983	7
Saint-Gratien	20937	7
Montmorency	20842	7
Soisy-sous-Montmorency	17534	6
Domont	15213	5
Saint-Brice-sous-Forêt	14333	5
Montmagny	13814	4
Enghien-les-Bains	11410	4
Ezanville	9316	3
Groslay	8676	3
Saint-Prix	7214	2
Bouffemont	6022	2
Margency	2893	1
Montlignon	2653	1
Andilly	2530	1
Attainville	1820	1
Moisselles	1258	1
Piscop	736	1

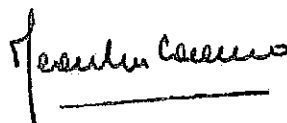
ARTICLE 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016, date d'effet de la création de la communauté d'agglomération « Plaine Vallée ».

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Le Préfet du Val-d'Oise, le président de la communauté d'agglomération « Plaine Vallée », ainsi que les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

A Paris, le 18 DEC. 2015

Le Préfet de la région Ile-de-France,
Préfet de Paris



Jean-François CARENCO



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PREFECTURE D'ÎLE DE FRANCE
CABINET
SERVICE DE LA STRATEGIE ET DE L'ANALYSE

ARRETE N° 2015352-0009

**Fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la
Communauté d'agglomération Val Parisis à compter du 1^{er} janvier 2016**

**Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,**

**Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5211-6-1 et L.5211-6-2 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 10 et 11 ;

Vu la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 47 ;

Vu le décret n°2014-1611 du 24 décembre 2014 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François Carencio en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté n°A15-607-SRCT du 14 décembre 2015 du préfet du Val-d'Oise portant fusion des communautés d'agglomération « Le Parisis » et « Val et Forêt », et extension de périmètre à la commune de Frépillon au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de :

- Beauchamp, en date du 15 octobre 2015 ;
- Cormeilles-en-Parisis, en date du 5 novembre 2015 ;
- Franconville-la-Garenne, en date du 19 novembre 2015 ;

- Herblay, en date du 8 octobre 2015 ;
- La Frette-sur-Seine, en date du 12 novembre 2015 ;
- Montigny-lès-Corneilles, en date du 26 novembre 2015 ;
- Pierrelaye, en date du 13 octobre 2015 ;
- Sannois, en date du 19 novembre 2015 ;
- Taverny, en date du 26 novembre 2015 ;
- Eaubonne, en date du 12 novembre 2015 ;
- Ermont, en date du 15 octobre 2015 ;
- Le Plessis-Bouchard, en date du 24 septembre 2015 ;
- Saint-Leu-la-Forêt, en date du 18 novembre 2015 ;
- Frépillon, en date du 10 novembre 2015 ;

émettant un avis favorable à la proposition d'accord local et déterminant le nombre de sièges de conseillers communautaires au sein de la nouvelle communauté d'agglomération Val Parisis ainsi que leur répartition entre les communes membres ;

Vu la délibération du 10 décembre 2015 par laquelle le conseil municipal de la commune de Bessancourt s'abstient sur le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de la communauté d'agglomération Val Parisis ;

Considérant qu'aux termes des dispositions du VI de l'article 11 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, le représentant de l'Etat dans la région constate la composition de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Considérant que le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires des communes au sein de l'organe délibérant des communautés de communes et d'agglomération peuvent être établis par un accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus des deux tiers de la population totale de celles-ci ;

Considérant que cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus importante, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres ; qu'aucune commune ne représente plus du quart de la population totale ; qu'au surplus la commune de Franconville-la-Garenne est la commune la plus peuplée et a approuvé le nombre et la répartition des sièges issus de l'accord local ;

Considérant que cette répartition tient compte de la population municipale de chaque commune authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Considérant que chaque commune dispose d'au moins un siège et qu'aucune commune ne dispose de plus de la moitié des sièges au sein de l'organe délibérant ;

Considérant que seules les communes représentées par un unique conseiller titulaire se voient attribuer un conseiller suppléant ;

Considérant que les conseils municipaux des communes intéressées disposaient, à compter de la date de publication de l'arrêté portant fusion et extension de périmètre, d'un délai de trois mois pour délibérer sur la composition de l'organe délibérant, si celle-ci n'a pas été fixée auparavant, sans que cette délibération puisse être prise après le 15 décembre ;

Considérant que les conseils municipaux des communes membres ont, par accord, établi le nombre total et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Val Parisis ;

Considérant que les conditions de majorité qualifiée requises au I de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales pour l'établissement d'un accord local sont réunies ;

Considérant que cette répartition entre les communes de la communauté d'agglomération Val Parisis est conforme aux dispositions légales ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de région ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Val Parisis est composé de 87 sièges.

ARTICLE 2 : La répartition des 87 sièges de conseillers communautaires entre les communes membres s'établit comme suit :

Commune membre	Population municipale	Nombre de sièges de conseillers communautaires titulaires attribués
Franconville-la-Garenne	33196	10
Ermont	27352	9
Herblay	26944	9
Sannois	26559	9
Taverny	26094	8
Eaubonne	24714	8
Cormeilles-en-Parisis	23369	8
Montigny-lès-Cormeilles	20018	7
Saint-Leu-la-Forêt	14748	5
Beauchamp	8753	3
Pierrelaye	8218	3
Le Plessis-Bouchard	7840	3
Bessancourt	6629	2
La Frette-sur-Seine	4572	2
Frépillon	2860	1

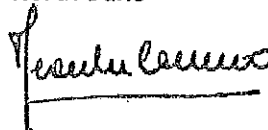
ARTICLE 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016, date d'effet de la création de la communauté d'agglomération Val Parisis.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Le préfet du Val-d'Oise, le président de la communauté d'agglomération Val Parisis, ainsi que les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

A Paris, le **18 DEC. 2015**

Le préfet de la région Ile-de-France,
Préfet de Paris



Jean-François CARENCO